

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Deuxième séance – Mardi 10 juin 2008, à 20 h 30

**Présidence de M. Thierry Piguet, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland, Vincent Maitre, Eric Rossiaud et Gilbert Schreyer.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 29 mai 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 juin et mercredi 11 juin 2008, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, je voudrais m'adresser notamment à quelques personnes dont M. Lathion, qui, régulièrement, me demandent: «Quelle est votre ligne politique, quels sont vos projets, quel est votre bilan?» J'ai déjà dit que, si ces questions ne m'étonnaient pas de la part des nouveaux conseillers municipaux, elles me surprenaient quand elles étaient posées par des anciens. Les personnes qui siégeaient lors de la législature précédente se souviennent en effet qu'après deux ans j'avais fait un bilan très provisoire et posé quelques perspectives.

Pour les nouveaux – et les anciens qui ont oublié – j'ai donc rédigé un petit document intitulé «Politique culturelle 2004-2011: priorités, bilan et perspectives», qui vous sera distribué. C'est en quelque sorte le bilan des cinq ans que je viens de passer à la tête du département de la culture et quelques perspectives pour les années à venir. Je publierai une brochure un peu plus complète en septembre, et ce bilan sera assorti d'une sorte de photo de l'organisation du département, de ce qui est dépensé pour le théâtre, le cinéma, la musique et ainsi de suite. Cette brochure dira où va l'argent, non seulement celui des subventions mais aussi l'argent administratif à l'intérieur du département.

J'espère que ce document satisfera les personnes qui se posaient un certain nombre de questions.

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



## Politique culturelle 2004 - 2011 Priorités, bilan et perspectives

La politique culturelle du Département de la culture (DC) s'articule autour de quatre axes complémentaires :

- Le public (la population, les usagers)
- Les acteurs culturels
- Les équipements culturels (infrastructures)
- La réforme des institutions et des services administratifs du département

### LE PUBLIC (LA POPULATION, LES USAGERS)

#### 1. Promouvoir le « Vivre ensemble »

Le projet « La Ville est à vous » a été lancé en septembre 2003. Objectif : enrichir les rapports de proximité et promouvoir des fêtes de quartiers favorisant la convivialité, la cohabitation et l'intégration. L'originalité de ce concept tient dans son appellation même : le temps d'un week-end, l'espace public est réellement mis à disposition des habitants, lesquels sont invités à se l'approprier en participant activement à l'animation culturelle et interculturelle de la rue. La préparation et l'organisation des manifestations sont assurées directement par les Comités de quartier en étroite collaboration avec une cellule de coordination rattachée au Département de la culture. En quatre ans, le nombre de fêtes annuelles a plus que doublé (9 en 2006). A l'avenir, l'objectif consiste à renforcer l'autonomie organisationnelle des quartiers.

Cette thématique du « vivre ensemble » a été placée au centre de l'action du magistrat durant son année de mairie (juin 2007-mai 2008) avec, notamment, la mise sur pied d'une première journée d'accueil des nouveaux arrivants, l'organisation de rencontres avec les différentes communautés religieuses, avec les sans-papiers ainsi que la réalisation du projet GENEVE\*accessible associant des personnes handicapées.

Enfin, l'installation à la rue du Mont-Blanc de « L'immigré », sculpture commandée au grand artiste sénégalais Ousmane Sow, est une manière de rendre visibles les « invisibles », ces personnes qui partagent notre quotidien mais qui n'ont pas d'existence « officielle ». Cette œuvre spectaculaire, figurative et durable (bronze) exprime symboliquement dans l'espace public la solidarité envers les victimes d'injustices sociales tout comme *La chaise* de Daniel Berset, sur la Place des Nations, devant l'ONU, est emblématique des dégâts causés par les mines anti-personnelles.

## SÉANCE DU 10 JUIN 2008 (soir)

### Communications du Conseil administratif

#### 2. L'accès à la culture

##### - Pour les personnes à revenu modeste et le jeune public.

L'accès de tous à la culture est au cœur de la politique du DC. Des mesures concrètes ont été mises en place et développées avec succès : un chèque culture a été créé ; un guide des sorties culturelles gratuites ou peu onéreuses a été édité. Avec la carte 20 ans/20 francs et la mise à disposition de billets à prix réduits, ces mesures constituent aujourd'hui un dispositif d'incitation à participer à la vie culturelle de la cité adapté aux besoins des personnes à revenu modeste et des jeunes.

##### - Pour les personnes handicapées.

Différentes mesures ont été prises pour favoriser l'accès à la culture des personnes handicapées.

En 2004, un état des lieux de l'accessibilité et du degré d'adaptation des infrastructures culturelles de la Ville et de leurs abords a été réalisé. A la suite de cette étude, le Conseil municipal a voté, en 2007, un crédit de 3 millions destiné à mettre à niveau l'ensemble des bâtiments culturels municipaux. Les travaux débuteront en automne 2008. Un guide des installations culturelles et de leur degré d'accessibilité est consultable sur le site internet de la Ville de Genève.

Le projet GENEVE\* accessible, conçu par l'artiste catalan Antoni Abad, a été réalisé en partenariat avec l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU). Il impliquait des personnes en chaise roulante photographiant à l'aide d'un téléphone portable muni d'un GPS les endroits présentant un obstacle à la mobilité en ville de Genève. Grâce aux images directement mises en ligne sur un site formaté pour localiser l'obstacle sur une carte, la Ville se dote d'un nouvel outil de sensibilisation et d'intervention.

##### - Création d'un observatoire des publics.

L'objectif est double : mieux comprendre, d'une part, les besoins et les attentes des publics des institutions culturelles (musées, bibliothèques notamment) et, d'autre part, identifier les raisons et les obstacles qui poussent certaines personnes à ignorer, voire à renoncer, aux prestations culturelles offertes par la collectivité. La mise en place d'un outil d'évaluation qualitative permettra de repérer l'évolution des besoins en matière d'accès à la culture et d'y apporter des réponses appropriées et ciblées.

#### LES ACTEURS CULTURELS

##### 1. La réalisation d'un pôle d'art contemporain au cœur de la cité

La réalisation d'un véritable pôle d'art contemporain dans le quartier des Bains reste prioritaire. La répartition des espaces du Bâtiment d'art contemporain (bac) a été revue pour tenir compte des évolutions en cours. Il s'agit aujourd'hui d'intégrer les activités du Centre pour l'image contemporaine (CIC) au Mamco et au Centre d'art contemporain (CAC). L'objectif consiste à créer une forte synergie entre leurs activités respectives et une meilleure cohérence de l'offre artistique, en faisant également une place au Centre de la photographie de Genève (CPG). Les discussions avec les différents partenaires institutionnels se poursuivent.

## **2. La création d'un pôle danse national à Genève**

Après l'installation de l'ADC, en 2004, dans un lieu permanent aux Eaux-Vives, les subventions à la création chorégraphique ont été multipliées par trois : de 550'000 francs en 2001 à 1,5 mio en 2007. La mise à disposition de nouveaux espaces de travail à la Coulouvrenière renforce le dispositif mis en place par le DC dans le cadre de sa politique de soutien à la danse. Cette politique implique également le développement de partenariats avec le Canton et Pro Helvetia, par le biais de conventions de soutien conjoint. Actuellement, trois compagnies genevoises (Jobin, Footwa d'immobilité et Alias) sont au bénéfice d'une telle convention (14 en Suisse). D'autres suivront en cours de législature.

## **3. La consolidation du soutien à la création indépendante**

C'est l'un des points forts de l'offre artistique genevoise. Au cours de la première législature, la priorité a d'abord été de consolider le soutien accordé à un certain nombre d'associations représentatives de la très dynamique mouvance de la culture semi-institutionnelle, dont en particulier le Théâtre et la Fanfare du Loup, l'AMR et les Ateliers d'ethnomusicologie, PTR, l'Association pour le soutien à la musique vivante (ASMV), ainsi que le festival Jazz estival.

En 2009, l'effort portera sur le renforcement des différents fonds généraux qui alimentent la création indépendante dans les domaines du théâtre, de la musique, du cinéma et de la danse. Un fonds pour les manifestations interdisciplinaires sera créé.

## **4. L'impulsion à la création d'une fondation romande pour le cinéma**

Le DC a apporté un appui croissant au cinéma. Entre 2003 et 2007, l'aide à la création et à la diffusion est passé de 2,6 millions à 3 millions de francs. Un regroupement des activités cinéma a été opéré à la Maison du Grütli qui abrite le Centre d'animation Cinématographique et les activités de Fonction:Cinéma. Ainsi, le bâtiment est devenu le « centre nerveux » de trois festivals (Cinéma Tout Ecran, Black Movie, FIFDH - Festival international de films sur les droits humains) ; le siège de Regio Distrib, association qui a pour objectif de favoriser la diffusion en Suisse des films genevois et romands ainsi que de l'antenne romande de Swissfilm, l'organe national chargé de diffuser les films suisses au niveau international. D'autres manifestations y trouvent également place : Filmar en América latina ainsi qu'en alternance, le Festival international du film oriental de Genève (FIFOG) et le Festival des cinémas arabes.

Par ailleurs, divers partenaires seront sollicités pour constituer une fondation romande de soutien au cinéma – un instrument aujourd'hui devenu nécessaire pour coordonner et autonomiser l'appui à un secteur qui est à l'intersection entre collectivités publiques, fondations culturelles et milieux privés. Le Canton de Genève a déjà donné son accord à ce projet.

## **5. La mise en œuvre d'une politique du livre**

Depuis plus de dix ans, l'édition genevoise est en état de « survie » financière permanente et réclame une politique du livre active. C'est pourquoi le DC veut mettre en place, dès 2009, un système de conventions de subventionnement destiné à soutenir dans la durée des maisons d'édition genevoises de qualité. Ce dispositif sera complété par une augmentation sensible des aides annuelles ponctuelles à la publication.

Ces deux mesures sont complémentaires. Elles permettront aux éditeurs conventionnés de développer leurs moyens de diffusion et leur catalogue d'une part et, d'autre part, de répondre aux demandes de financement de projets d'édition culturels.

## SÉANCE DU 10 JUIN 2008 (soir)

### Communications du Conseil administratif

Par ailleurs, la Ville continuera à s'engager aux cotés des éditeurs pour défendre la mise en place d'un prix unique du livre en Suisse.

#### 6. Projet 2012 Rousseau pour tous

Dans la perspective de la commémoration du tricentenaire de la naissance de Rousseau, la Ville de Genève a souhaité réunir l'ensemble des représentants des milieux rousseauistes à Genève autour d'un projet fédérateur. Une structure d'organisation a été mise en place. Un jury international a été constitué afin d'examiner plus de 120 dossiers reçus à la suite de l'appel à projets lancé en décembre 2007.

### LES EQUIPEMENTS CULTURELS

#### 1. Lancement de grands chantiers

- **MEG.** Avec la nomination de Jacques Hainard à la direction du musée, le projet d'agrandissement de l'institution a été redynamisé. Une nouvelle fondation a été formée ; elle réunit des personnalités issues de différents milieux afin de soutenir la démarche devant les instances politiques et la population. Quarante-neuf projets ont été déposés dans le cadre du concours d'architecture remporté par le bureau Graber Pulver Architekten AG (Berne et Zürich). Le bureau lauréat dispose d'une année pour finaliser son projet en vue du dépôt, par le Conseil administratif, d'un crédit de construction devant le Conseil municipal.

- **MAH - Projet Jean Nouvel.** Une fondation privée a été constituée pour cofinancer le projet avec la Ville. Une garantie de financement privé de 40 millions de francs est attendue.

- **L'Alhambra.** A la suite d'une large concertation des milieux concernés et d'un examen attentif des équipements disponibles à Genève, la salle rénovée devrait accueillir les musiques actuelles. Le crédit d'étude a été voté en 2004. Après débats, le Conseil municipal sera appelé à se prononcer définitivement sur ce projet dans le courant de l'automne 2008.

- **Projet de Nouvelle Comédie.** Après examen de trois sites éventuels, l'implantation de ce nouvel équipement culturel a été approuvée à la future gare des Eaux-Vives. Un groupe de travail rassemblant les délégués de l'Association pour une nouvelle Comédie et des fonctionnaires municipaux a étudié pendant une année la faisabilité de ce projet en ce lieu. Le crédit d'étude (4 millions) a été voté par le Conseil municipal le 20 février 2008. Le concours d'architecture sera lancé en automne 2008.

- **Projet BOT V pour les Conservatoire et jardin botaniques.** Le concours d'architecture pour l'extension de l'herbier et la création d'un espace d'accueil du public s'est déroulé en automne 2007. Le chantier ouvrira au printemps 2009. Suivront la rénovation de La Console et celle du bâtiment abritant la bibliothèque.

- **Projet de dépôt pour les collections patrimoniales de la Ville.** Dans la perspective de la réalisation d'un éco-quartier sur le site Artamis, il est prévu de réaliser un dépôt de 10'000 m<sup>2</sup> en sous-sol pour abriter et réunir, dans des locaux adaptés, les collections patrimoniales de la Ville de Genève (Musées d'art et d'histoire, Musée d'ethnographie et Bibliothèque de Genève notamment).

- **Halles de l'île.** La transformation des lieux par la création d'une grande brasserie a été votée par le Conseil municipal. Le chantier a ouvert en mai 2008. L'objectif est de faire des Halles de l'île un lieu populaire et convivial.

## 2. Optimisation d'équipements culturels existants

- **Salle Ernest Ansermet.** Un partenariat a été conclu avec la RSR pour sauvegarder la salle qui accueille principalement la musique contemporaine ; Contrechamps et l'OCG (Orchestre de Chambre de Genève) ont droit respectivement à 80 et 35 jours d'utilisation d'une salle à l'acoustique remarquable. La salle a été rouverte en septembre 2005.

- **Casino-Théâtre et Théâtre Pitoëff :** si l'offre théâtrale est très diversifiée à Genève, il subsistait une lacune en matière de théâtre dit « populaire ». Cette lacune est aujourd'hui comblée avec la réaffectation partielle de deux salles voisines, le Casino-Théâtre et le Théâtre Pitoëff et une augmentation globale de 230'000 francs (de 100'000 à 330'000 francs) du soutien accordé à la Cie Confiture et au Théâtre en Cavale.

- **Théâtre de l'Orangerie.** Les études pour la rénovation du théâtre ont été réalisées. Le chantier sera ouvert en 2009.

- **Muséum d'histoire naturelle.** Une demande de crédit de plus de 10 millions a été déposée au Conseil municipal pour rénover l'enveloppe thermique du bâtiment et mettre en place de nouveaux faux plafonds.

- **Bibliothèque de Genève.** Les installations techniques ont été rénovées et la nouvelle Salle Ami Lullin ouvrira ses portes en octobre 2008.

## 3. Construire l'agglomération

Le Groupe de concertation culturelle a succédé à l'ancienne Conférence culturelle genevoise. Il réunit une quinzaine de communes, dont la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG) ainsi que le Canton. A terme, la démarche, qui se fonde sur des projets concrets, devrait s'étendre à l'ensemble de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Actuellement, le Groupe est en recherche de terrains et de bâtiments pour accueillir des ateliers d'artistes et des lieux de répétition. Au cours de prochains mois, il réalisera un atlas culturel interactif de l'agglomération.

## LA REFORME DES INSTITUTIONS ET DES SERVICES DU DEPARTEMENT

### 1. Le Département de la culture : en toute transparence

La mise en place d'indicateurs, tant dans le domaine de la gestion des ressources humaines que dans celui de l'utilisation des ressources financières - coût intégré des manifestations et des salles, conventions de subventionnement - a permis d'atteindre un haut niveau de transparence. La mise à disposition de toute information utile (composition des commissions d'attribution notamment) est désormais la règle vis-à-vis de la population, du Conseil municipal et des acteurs culturels, notamment par le biais du site internet de la Ville de Genève.

## SÉANCE DU 10 JUIN 2008 (soir) Communications du Conseil administratif

### **2. Musées : modernisation des outils de gestion**

Afin de faire face aux problèmes internes rencontrés aux Musées d'art et d'histoire, la démarche initiée par le processus Re.nou.vo a abouti à une refonte progressive du fonctionnement de l'institution, dont l'analyse en profondeur est actuellement en cours.

Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été mises en place :

- le principe de la gestion par projet a été adopté après formation spécifique des collaborateurs concernés. Toutes les institutions fonctionnent aujourd'hui en contrôle de gestion ;
- la formation ciblée des huissiers et des surveillants a été intégrée au fonctionnement normal des institutions ;
- une charte du médiateur culturel de musée a été élaborée. Cette déclaration de déontologie professionnelle a été validée par le Conseil international des musées (ICOM) ;
- les sites internet des différentes institutions muséales ont été réorganisés et leurs contenus harmonisés.

### **3. Bibliothèques : nouvelles chartes (BMU) et réorientation (BGE)**

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un véritable concept de management participatif, deux chartes ont été élaborées pour formaliser les valeurs communes aux Bibliothèques municipales (BMU) :

- une charte d'accueil définit avec précision les missions et les prestations des bibliothèques publiques de proximité ;
- une charte de collaboration détaille les responsabilités des collaborateurs de l'institution vis-à-vis des usagers.

La Bibliothèque publique et universitaire (BPU) est devenue la Bibliothèque de Genève (BGE). Objectif : assurer le développement d'un lieu de découverte et de partage des savoirs en phase avec les évolutions technologiques et sociétales. Dans ce contexte, le projet « Transition BGE » a permis de dégager une vision claire et des perspectives stimulantes pour l'avenir d'une institution désormais centrée sur la valorisation d'un héritage patrimonial exceptionnel.

### **4. Grand Théâtre : assainissement et modernisation**

A la suite d'une crise sans précédent, le Grand Théâtre a fait l'objet de deux audits. Différentes mesures ont été prises pour corriger les graves manquements pointés par les experts, améliorer et surtout moderniser le fonctionnement interne de l'institution.

En septembre, un nouveau Conseil de fondation est entré en fonction. Un nouveau directeur général a été nommé et prendra ses fonctions à partir du 1er juillet 2009. Un comité de direction a été institué avec notamment l'engagement d'un directeur des ressources humaines, d'une directrice administrative et financière et d'un directeur technique. Par ailleurs, six postes ont été municipalisés ; d'autres le seront dans les années à venir.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 3. Questions orales.

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ma question s'adresse au bureau du Conseil municipal. Tout à l'heure, nous avons renouvelé les commissions permanentes de ce Conseil municipal pour l'année 2008-2009. Il y a treize commissions et, sur la durée de la législature, cela représente 52 présidences de commission. Or j'observe que depuis cinq ans que l'Union démocratique du centre est arrivée dans ce Conseil municipal elle n'a eu, durant la législature précédente, sur plus de 60 possibilités, qu'une seule présidence.

Cette année législative qui vient de s'achever, les libéraux ont eu quatre présidences, les démocrates-chrétiens trois, les radicaux deux, A gauche toute! deux, les socialistes une, les Verts une. J'observe, et nous le verrons plus tard dans l'ordre du jour, qu'un groupe nous propose d'agir par similitude avec ce qui se fait au Grand Conseil.

J'observe pour ma part que dans ce pays, depuis 1919, date de l'introduction de la représentation proportionnelle de listes pour l'élection du Conseil national, comme pour le Grand Conseil genevois en 1892, les présidences des commissions sont attribuées en fonction de la force des partis. Je trouve anormal, pour ne pas utiliser un terme plus fort, que systématiquement notre parti soit écarté.

J'espère, Monsieur le président, en tout cas je souhaite que votre bureau se mette immédiatement – je dis bien immédiatement – à la tâche pour corriger cette situation insatisfaisante, qui est une insulte – je dis bien une insulte – aux principes démocratiques, dont certains se gargarisent dans cette salle mais dont ils font peu preuve dans l'application, arrogants et suffisants qu'ils sont. (*Exclamations.*)

Je souhaite, Monsieur le président, que vous corrigiez cet état de fait dans l'esprit qui préside au fonctionnement des commissions du Grand Conseil et des Chambres fédérales.

**Le président.** Merci, Monsieur Hämmerli, le bureau vous a entendu et il mettra ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance avec les cheffes et chefs de groupe.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L).** Le groupe libéral demande à M. Pagani quelles sont ses intentions au sujet de la remise en état de la plaine de Plainpalais après la fin du championnat de football, l'Eurofoot 2008. Nous désirons savoir si le gravier sera enlevé, s'il sera revendu, s'il sera rendu, ce qu'il a coûté et quel sera l'état futur de la plaine.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous l'avez constaté, le Canton s'est chargé de donner en concession la plaine de Plainpalais. Nous n'avons fait que mettre à la disposition d'organismes cette plaine de Plainpalais, comme M. Pierre Maudet le fait régulièrement.

Je n'ai donc pas d'informations à vous donner en ce qui concerne le gravier, si ce n'est que – cette information est déjà en votre possession – à la fin de l'année 2008, la plaine de Plainpalais, en tout cas son cœur – je ne parle pas des bandes qui l'entourent de chaque côté ni des promenades, mais du cœur – sera mise à la disposition de mes services, notamment du génie civil, pour mettre hors d'eau la plaine, c'est-à-dire y installer des tuyaux. C'est la première étape. Vous avez voté, lors de la précédente législature, des budgets y afférents. Une seconde étape doit vous être soumise. Elle consiste à aménager la surface de la plaine, en tout cas en ce qui concerne les crédits de construction.

Voilà, de manière très résumée, la réponse à la question que vous avez formulée.

**M. Georges Queloz (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M. Pagani. Au fait, je me demande si je dois vraiment poser la question. Faut-il lancer un avis de recherche au sujet de la jeune étudiante dont le père est le sculpteur Ducimetière? Je crois savoir que quelqu'un avait déjà posé la question à propos de cette sculpture et on nous avait dit qu'elle était en réparation. Or elle n'a toujours pas retrouvé sa place et j'aimerais savoir ce qu'il en est et quand nous la retrouverons au rond-point de Plainpalais.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Monsieur Queloz, je prends la parole à la place de Rémy Pagani, puisque cette affaire dure depuis un certain

temps déjà. En fait, nous aurions souhaité remettre la statue, enlevée pour des raisons d'aménagement de la place, mais l'artiste a refusé qu'elle soit mise ailleurs qu'à l'endroit où elle était à l'origine. En effet, il considérait que cela faisait un ensemble cohérent et que le déplacement de la statue gâchait cette cohérence. Or il s'avère qu'on n'a pas le droit de gâcher – soi-disant – l'œuvre d'un artiste en mettant sa statue ailleurs.

Pour le moment, je ne sais pas si les pourparlers se poursuivent mais la statue est déposée à la Voirie, plutôt donc chez M. Maudet que chez Rémy Pagani... Il n'y a pas encore d'issue, mais si quelqu'un veut aller convaincre M. Ducimetière que cette statue peut être mise ailleurs, nous en serions bien contents!

**M. Simon Brandt (R).** Je ne sais pas qui, de M<sup>me</sup> Salerno ou de M. Tornare, est concerné par ma question. Elle fait suite à celle que j'ai posée sur le restaurant d'UGS. J'aimerais savoir si le Conseil administratif a enfin arrêté sa décision quant à son maintien ou sa disparition et s'il tiendra compte, dans cette pesée d'intérêts, du vote du Conseil municipal.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Je vous répondrai ce que je vous ai répondu la dernière fois que vous aviez posé la question. Vous savez que ce litige est devant les tribunaux, qu'il est en train d'être arbitré et discuté entre avocats. Les règles d'usage veulent que cette partie-là des discussions soit confidentielle et vous ne pouvez pas attendre du Conseil administratif qu'il vous donne les termes des discussions entre avocats.

**M<sup>me</sup> Christine Camporini (R).** En lisant le journal *Le Matin Dimanche*, le 1<sup>er</sup> juin 2008, je vois qu'il y a une annonce de la Ville de Genève qui engage – je me dis super! – un-e chef-fe de service à 90% ou 100%. Très bien, je lis l'annonce et je vois ensuite que le poste sera vraisemblablement repourvu dans le cadre de l'administration.

J'aurais bien voulu savoir ce qu'il en est et si vous avez de l'argent à dépenser, à jeter par les fenêtres, parce que, sauf erreur, ce genre d'annonce coûte plusieurs milliers de francs.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Non, l'idée n'est pas de jeter l'argent par les fenêtres, mais vous savez que lorsque nous ouvrons un poste, et notamment un poste de cadre intermédiaire ou supérieur, il est tout à fait normal de faire une ouverture publique.

Maintenant, il est vrai que nous allons développer, sur la durée de la législature, une politique, en matière de ressources humaines, de promotion des carrières à l'interne. Il est important pour les personnes qui entrent dans l'administration publique, notamment lorsqu'elles sont jeunes, d'imaginer qu'elles pourront progresser professionnellement.

L'idée est de promouvoir les carrières internes et nous le faisons lorsque c'est possible. En même temps, pour des postes importants, et là vous faites référence à un poste de cadre supérieur, il nous semble naturel de rendre l'offre publique, pour avoir une bouffée d'oxygène et – pourquoi pas? – être surpris par une candidature de l'extérieur qui serait meilleure que les candidatures internes.

**M<sup>me</sup> Martine Sumi (S).** Ma question s'adresse à M. Maudet, conseiller administratif en charge notamment du Service de la sécurité et de l'espace publics, ainsi qu'à M. Tornare, notre maire, toujours responsable de la cohésion sociale. Elle concerne la difficulté que rencontrent apparemment de plus en plus souvent des personnes qui ont des parents âgés à charge, ou les personnes âgées elles-mêmes, face au zèle des agents très prompts à infliger des amendes.

Ces amendes mettent en évidence un vrai problème actuel, car des personnes âgées sont amenées à parquer dans des endroits où les déchargements sont interdits, où elles se font prendre en voiture. Or le temps d'aller les chercher, alors que l'on est mal garé, on risque souvent une amende.

Ma question est: en ville de Genève, où est la place pour les personnes âgées, pas encore en établissement médico-social (EMS), pour cette dimension de difficultés à se mouvoir, à garder un minimum d'indépendance, dimension aussi réelle et vitale que l'importance des règles de circulation et surtout, ici, de parking?

**Le président.** Merci, Madame Sumi. Attention, c'est plus une interpellation qu'une question orale! Je laisse M. Maudet vous répondre.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, les lois sont les mêmes pour tous et toutes et c'est malheureusement à peu près la seule réponse que je peux faire ici à celles et ceux qui, comme vous, pour des motifs bien compréhensibles, demandent aux agents de faire preuve de discernement.

Faire preuve de discernement, c'est valable pour les femmes enceintes. On a eu le débat, à l'initiative du Parti démocrate-chrétien, sur la création de places spécifiques pour jeunes mamans ou pour femmes enceintes. On a la catégorie des

personnes âgées, les catégories des entreprises et toutes sortes de catégories de gens qui demandent un usage accru du domaine public sous forme de places de stationnement où les agents se montreraient plus ouverts, avec plus de discernement.

Le problème, c'est qu'on tombe très vite dans des abus. Je peux vous dire qu'il y a régulièrement – cela passe d'ailleurs souvent par mon bureau – des demandes de révision d'amendes, de faire sauter des amendes, parfois pour des motifs tels qu'ils sont décrits dans les courriers. Correspondent-ils à la réalité? C'est une autre question. De toute évidence, ces motifs sont assez légitimes, mais le problème est que, si on ne constate pas sur l'emplacement même le côté légitime de cette demande, on ne peut pas faire sauter l'amende après coup.

Je peux vous dire que, à l'égard notamment des EMS, s'est développée une pratique de contact par les agents de sécurité municipaux (ASM) du quartier avec la direction de l'EMS ou des maisons de retraite alentour, pour être plus tolérants à certaines heures ou pour que la maison de retraite annonce les véhicules, avec numéros de plaques d'immatriculation à l'appui. Mais, aller au-delà, c'est difficile, parce que, dans chaque cas, la frontière est floue.

Je ne peux pas vous répondre autre chose, malheureusement. Mais je veux simplement vous dire aussi que tous les cas sont étudiés après coup quand ils nous sont envoyés pour demande de traitement. Nous les traitons cependant avec passablement de rigueur, parce que nous avons eu par le passé des abus assez évidents.

**M. Grégoire Carasso (S).** Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble pour la bonne et simple raison que je ne sais pas très précisément à quel magistrat je dois l'attribuer. Je leur laisserai le soin d'arbitrer ce point.

La question est la suivante. Dans le cadre de l'exposition «Trois siècles d'histoire des jardins à Genève», dans le quartier des Délices, pour définir le périmètre tout autour de l'Institut et du Musée Voltaire ont été déposés une série de pots de fleurs, collés sur le sol, qui ont été pour tous les habitantes et habitants du quartier une particulièrement bonne nouvelle un matin au réveil, lorsqu'ils les ont croisés. C'est dans un quartier où, pour la rue des Délices notamment, la rue Cavour aussi, on n'a pas grand-chose d'autre que des places de parking en bas de chez soi, dans des rues qui sont pourtant particulièrement belles et larges.

J'aurais aimé savoir dans quelle mesure il serait possible d'envisager de donner à cette décoration – qui, j'imagine, se terminera avec l'exposition – une stabilité et une pérennité dans le quartier.

**M. Manuel Tornare, maire.** Monsieur le conseiller municipal, ces pots ont été offerts gracieusement au département de la culture par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Nous allons voir si nous pouvons donner une certaine pérennité à l'installation de ces pots. Ces pots correspondent à la délimitation de la propriété de l'Institut et Musée Voltaire.

Nous avons aussi essayé, avec des fleurs, de montrer quel était l'emplacement de la carpière, puisque Voltaire aimait beaucoup voir les carpes et les manger. Lors de l'inauguration de cette exposition, beaucoup de conservateurs, de conservatrices et aussi de simples citoyens et citoyennes m'ont demandé s'il était possible de réhabiliter cette carpière, non avec des fleurs mais avec de l'eau. Nous étudierons cette demande avec l'excellent nouveau chef de service du SEVE, qui a pris ses fonctions, je vous le rappelle, le 2 juin 2008.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R).** Ma question s'adresse à M. Pagani et elle concerne la passerelle des Vernets. A en croire la presse, il semblerait que la saga de la passerelle n'a pas encore touché à sa fin. En effet, on a pu lire qu'en raison des conditions climatiques, notamment, le deuxième enduit de protection de la passerelle n'a pas résisté et qu'il a fallu remettre l'ouvrage sur le métier et enduire la passerelle à nouveau.

J'aurais souhaité savoir à cet égard si, d'une part, les divers aléas relatifs à ces couches successives sont à la charge du fournisseur, dont le produit, semble-t-il, ne démontre pas toutes les qualités qu'il promettait, et, d'autre part, si, aujourd'hui, et en fait depuis le début de l'Euro, ladite passerelle est fonctionnelle, si elle ne pose pas de problème et ne présente aucun danger pour les hordes footballistiques qui l'empruntent régulièrement.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons gagné ce pari-là: grâce aux 300 000 francs que vous nous avez votés, nous avons pu mettre cette passerelle à la disposition des supporters de football. J'ai appris dernièrement que la zone de la patinoire que nous avons mise à disposition fonctionne excellemment bien, d'où l'utilité de la passerelle.

Je me félicite donc du fonctionnement de cette passerelle, de ce plancher. J'ai lu dans un quotidien qu'un citoyen se préoccupait de savoir si cette passerelle était sécurisée. Je vous rassure: oui, elle est sécurisée! C'est justement pour cela que nous avons mis un plancher qui s'appuie sur les piles, qui, elles-mêmes, sont d'une extrême solidité, puisqu'elles peuvent repartir, le cas échéant, au moins pour trente ans!

Ceci étant, effectivement, il y a un problème au niveau du revêtement. Il nous a été proposé ce type de revêtement par une entreprise, qui nous a garanti l'efficacité du produit. Malheureusement, l'efficacité est moindre. Nous avons demandé à cette entreprise, à ses frais, de remettre une couche. Mais cette couche a été appliquée alors que le bois était humide, et on n'arrive pas à le rendre sec avant les beaux jours, qui, j'espère, reviendront.

Nous nous sommes donc donné comme condition avec l'entreprise de laisser en l'état, si j'ose dire, ce revêtement jusqu'aux beaux jours revenus. Ensuite, nous reposerons, de manière définitive, j'espère, un revêtement convenable et adapté, tout cela à la charge de l'entreprise.

**M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno. J'ai eu le plaisir d'assister dernièrement à un concert donné au Victoria Hall par la Société de chant sacré de Genève, concert entièrement dédié à des œuvres de compositrices, dont une Genevoise, et unanimement salué par les associations féminines. Comme une demande de financement a été adressée à votre département sous le poste «Egalité homme-femme», j'aimerais savoir si vous comptez soutenir cette excellente et unique initiative.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Nous avons été sollicités il y a déjà plusieurs mois. Or, les documents reçus étaient tout à fait lacunaires notamment quant au financement. A l'époque, nous avions donc répondu en demandant quels étaient les autres partenaires et quelle était la faisabilité du projet. Depuis, nous n'avons plus eu de nouvelles des organisateurs. J'attends donc qu'ils reprennent contact avec mon département et, si vous êtes leur porte-parole, je pense que vous passerez le message.

**M. Rémy Burri (R).** Ma question s'adresse à M. Pagani. J'ai constaté le long des quais, côté quai Gustave-Ador, qu'un certain nombre de pavés qui marquent la séparation entre la chaussée et la piste cyclable ont tendance à se desceller et à joncher la chaussée et la piste cyclable, ce qui peut être particulièrement dangereux pour les cyclistes, voire générer des éclats contre les piétons qui passent par là. Etes-vous au courant de cette situation et des travaux sont-ils prévus?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quand on ouvre un chantier ou que des travaux sont à faire, je vous prie de m'adresser directement et immédiatement vos doléances, et je ferai en sorte que les réparations soient faites le plus rapidement possible.

Je prends donc note de votre demande et je vérifierai. J'imagine qu'elle est fondée et nous remédierons à cette situation très rapidement. Je déplore comme vous que ces pavés se soient descellés, mais cela arrive de temps en temps.

**M. Christophe Buemi (S).** Ma question s'adresse à M. Pierre Maudet et je pense qu'elle intéressera aussi M. le maire, puisqu'elle a trait à la jeunesse. Vendredi soir, je suis allé à l'inauguration de la Fan Zone de Plainpalais, du Fan Village du Bout-du-Monde et, le soir même, je suis allé au Fan Club.

J'ai constaté à ma grande surprise la table des prix pratiqués par la société NEPSA (New Events Production SA) pour les boissons. Ces tarifs me paraissaient assez chers, puisque les boissons minérales – donc non alcoolisées – étaient au minimum à 5 francs, alors que certains produits étaient vendus moins chers que ces boissons minérales.

Or, selon la loi sur la restauration, au moins trois boissons sans alcool doivent être offertes à un prix inférieur à celui de la boisson alcoolisée la moins chère. Aujourd'hui, je lis dans la presse, vraiment par hasard, mais je dois dire que cet article tombe très bien, que certains commerçants ont subi des pressions, notamment de l'UEFA, mais plutôt, je pense, de NEPSA, pour ne pas vendre une boisson qui serait la moins chère justement sur le site de la Fan Zone. Or tout cela me semble être très bizarre et j'aimerais quelques éclaircissements.

J'espère en tout cas que M. Frédéric Hohl, député radical, n'est pas en marge de la légalité en ce qui concerne l'application de cette loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement. En effet, c'est la moindre des choses qu'un organisateur, qui a eu la confiance de la Ville de Genève pour organiser une telle manifestation, applique cette loi.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la Ville n'a pas donné sa confiance à l'organisateur dans la mesure où elle ne l'a pas mandaté pour organiser cette manifestation. La Ville se contente de mettre à disposition le domaine public, contre rémunération, en application des tarifs existants. Elle n'a donc pas à se mêler de la question des prix pratiqués.

Quant à l'application des dispositions légales cantonales, vous l'avez dit vous-même, il appartient aux instances compétentes, à savoir en premier lieu la police cantonale, le cas échéant le Service du commerce, d'être saisis par n'importe quel citoyen, qu'il soit député radical, socialiste ou autre, qu'il soit organisateur ou pas de manifestations, pour actionner les leviers ordinaires.

La Ville, en la matière, n'entend pas réagir spécialement ni faire de remarques à l'organisateur. Elle a mis le domaine public à disposition contre location. Point.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif, et particulièrement à M. Manuel Tornare, notre maire à tous... (*Exclamations et rires.*) Pour revenir sur la même question de l'UEFA, les membres de ce Conseil municipal qui le souhaitent ont été invités à l'inauguration vendredi soir et nous avons reçu un passe journalier pour accéder à la Fan Zone réservée du Bout-du-Monde et de la plaine de Plainpalais.

Or la Ville de Genève, et cela n'a pas été souligné suffisamment, est tout de même le partenaire privilégié dans cette affaire, parce que toutes les installations et infrastructures sont situées sur son territoire, à savoir le Bout-du-Monde, les Vernets, la plaine de Plainpalais, et que tous les services de la Ville, la Voirie, le Service d'incendie et de secours, les ASM, sont aussi des partenaires privilégiés. J'en profite pour saluer et remercier tous les fonctionnaires qui font un travail énorme à cette occasion.

Nous considérons donc qu'il serait normal que les représentants de cette Ville, à savoir les membres de ce Conseil municipal qui le désirent et le souhaitent, puissent obtenir un passe permanent pour accéder à cette zone réservée de la Fan Zone. Je ne demande pas de billets pour le stade, parce que je sais que personne n'en a eu. Les membres fondateurs du stade eux-mêmes, dont je suis, n'ont pas eu ce privilège, même en les payant...

Mais je pense que l'on pourrait demander au Conseil d'Etat, et particulièrement à M. Mark Muller, nommé ministre des sports, que les membres du Conseil municipal qui le souhaitent obtiennent un passe permanent, comme c'est le cas pour les autres partenaires, c'est-à-dire pour les députés ou tous les autres partenaires commerciaux.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Ce n'est pas notre maire à tous qui vous répondra, mais M. Pierre Maudet...

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, notre maire me fait l'honneur de me déléguer pour répondre à cette importante question. A mon arrivée à la tête du département que je préside aujourd'hui, je me suis rendu compte que des organisateurs de manifestations avaient pour pratique de payer, rétribuer, compenser l'utilisation du domaine public par la mise à dispo-

sition d'un certain nombre de billets, qu'il s'agisse des cinémas en plein air au bord du lac, pour ne pas les citer, de divers cirques et autres, et que la pratique était consacrée avec toute une série de gens qui bénéficiaient de cette forme de privilèges.

En parfaite entente, mes collègues et moi, nous avons décidé de limiter au minimum ces pratiques et, par principe, de ne jamais demander des billets, des passes ou ce genre de choses, pour qui que ce soit, même pour nous, y compris et surtout lorsqu'il s'agissait d'une location du domaine public qui donnerait lieu à un débat. Je peux vous dire qu'elle donnera lieu à un débat, celle-là...

Nous n'avons donc rien demandé et nous ne comptons pas le faire. Nous avons reçu nous-mêmes des billets, comme vous, mais avec un accès semble-t-il plus large, et je peux m'engager, au nom du maire, à vous dire qu'il est prêt à vous accompagner chaque fois que vous le désirerez pour entrer dans la Fan Zone, puisque son passe est valable pour toutes les personnes qui sont avec lui. Vous verrez, c'est très convivial de faire une soirée de foot avec Manuel Tornare!

*M. Manuel Tornare, maire. Absolument! (Rires.)*

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (R).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, cette question s'adresse à M. Pagani ou à M<sup>me</sup> Salerno. Nous souhaiterions connaître la politique du Conseil administratif au sujet du stationnement touristique sur les abords de la rade. En effet, les places de stationnement gratuites des cars de tourisme situées au préalable sur le quai Gustave-Ador ont été supprimées et remplacées par trois places payantes à la rue Pierre-Fatio. Il y a donc seize places en moins.

Nous aimerions savoir si d'autres places sont prévues et ce qu'il adviendra, surtout que nous arrivons en pleine saison touristique, où tous les touristes viennent visiter la rade, voir le jet d'eau et consommer dans les commerces genevois. Nous attendons donc une réponse.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous l'aviez demandé lors de la législature précédente, les cars qui stationnaient le long des quais – et qui n'avaient d'ailleurs rien à y faire – ont été déplacés.

Nous avons mis une borne rétractable, parce que nous voulons que ces quais, ces ports marchands de chaque côté de la rade, des Pâquis comme des Eaux-Vives, soient destinés principalement à la promenade. Ainsi, des places de car ont

été supprimées, mais elles sont remplacées, comme vous l'avez dit, par un certain nombre de cases à disposition pour ces cars sur la rue Pierre-Fatio.

A ma connaissance, mais sous réserve de vérification, ces places ne sont pas payantes. Simplement, ces cars doivent s'organiser pour ne pas stationner, comme ils le faisaient auparavant, au bord de la rade toute une journée, voire plusieurs jours, parce que c'était du domaine quasiment gratuit.

Il y a maintenant des contraintes un peu plus lourdes. Toujours est-il que nous n'avons pas supprimé ce service, au contraire, nous l'avons déplacé et nous entendons le maintenir.

**M. Mathias Buschbeck (Ve).** Tous les partis politiques ont reçu un courrier de l'association La Rue est à vous pour leur dire qu'ils n'auraient pas l'autorisation de tenir des stands politiques durant les manifestations «La rue est à vous». Cela semble un peu paradoxal, puisque les partis ont en principe le droit de tenir des stands partout sur le domaine public. Or, au moment où les gens peuvent s'installer librement dans la rue lors de ces manifestations, les partis politiques n'en auraient pas le droit.

Alors deux questions. D'abord, cette restriction, assez grave à mon avis, des droits politiques est-elle une décision du Conseil administratif? Ensuite, si c'est effectivement le cas, quelle base légale la justifie?

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** D'abord, ce n'est pas une remise en cause des droits politiques, puisque toute personne souhaitant recueillir des signatures peut se balader librement avec une pancarte, des panneaux, rencontrer des gens et discuter. Mais nous avons un conflit d'intérêts entre trois utilisateurs de l'espace public au moment de «La ville est à vous» – pas «La rue est à vous», manifestation particulière des Pâquis.

Si je prends Geisendorf, où la manifestation a eu lieu récemment, vous aviez à la fois les gens du quartier et des commerçants professionnels extérieurs qui venaient s'installer lors de ces journées pour vendre des objets. Mais ces derniers, en passant d'un quartier à l'autre, occupaient les espaces que les commerçants et les vide-greniers du quartier n'occupaient plus.

Ajouter des stands politiques aurait posé un problème. Mais peut-être pas aux Pâquis, c'est pour cela que je relève que «La rue est à vous» est une manifestation différente, puisque l'espace est beaucoup plus vaste. Cela dit, dans la plupart des quartiers, les espaces occupés sont petits et vous avez un vrai problème de place. Les gens sont côte à côte et essaient d'occuper un espace public pendant ces deux ou trois jours de «La ville est à vous».

Voilà, nous avons fait ce choix-là. Nous ne nous sommes pas vraiment préoccupés des bases légales dans le cas particulier. Nous l'avons soumis au juriste, qui nous a dit que cela ne posait pas de problème majeur. S'il y avait une contestation épouvantable, nous réexaminerions peut-être la chose, mais je n'ai pas le sentiment qu'en laissant, pendant «La ville est à vous», les gens occuper le trottoir au bas de leur immeuble, où ils sont six ou sept à descendre leurs affaires, nous violions gravement les droits des citoyens, Monsieur Buschbeck.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel** (Ve). Ma question s'adresse à M. le maire. Le 10 juillet 2009, nous commémorerons les cinq cents ans de la naissance de Jean Calvin. Je crois savoir qu'un certain nombre de manifestations sont prévues et j'aimerais savoir dans quelle mesure la Ville y sera associée pour honorer dignement cette personne, qui fut non seulement un grand théologien, mais aussi peut-être l'un des grands prosateurs de la Renaissance. Merci, Monsieur le maire.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le dossier m'a été confié par le Conseil administratif, raison pour laquelle je vous réponds. Nous sommes effectivement en lien assez étroit avec le comité d'organisation de toutes les festivités et manifestations à l'occasion de cet anniversaire, qui aura une emprise importante sur le domaine public, en particulier à la promenade des Bastions.

Je ne veux pas révéler le programme à la place des organisateurs, mais différentes activités sont prévues, en particulier autour du 10 juillet 2009. Dans ce cadre-là, il est prévu d'étudier si notre soutien ira au-delà de la traditionnelle mise à disposition du domaine public et des services – matériel, tables, bancs, tentes, chaises – en clair, s'il sera aussi d'ordre financier.

Pour l'heure, notre réponse demeure réservée, en attente de précisions sur le concept d'ensemble. Mais je peux vous dire ici que le Conseil administratif, a priori et sur le principe, est très favorable à ce que nous célébrions cet anniversaire dignement et que nous fassions participer, dans le cadre d'une fête populaire, le plus largement possible toutes les Genevoises et tous les Genevois, eu égard à la personne importante, qui a compté pour notre Ville, qu'était Jean Calvin.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Ma question se pose à M. Pagani. Elle concerne la rue des Voisins. Il y a un tronçon de rue entre le boulevard du Pont-d'Arve et la rue des Sources avec la possibilité pour les vélos d'aller à contresens,

mais sans aucune indication, ni pour les vélos ni pour les voitures. C'est un état de fait depuis un long moment et c'est extrêmement dangereux. Je voudrais savoir pour quand sont les transformations de ce bout de rue et, peut-être, de l'ensemble des rues adjacentes.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au niveau de cette rue des Voisins proprement dite, je vous répondrai ultérieurement par rapport aux travaux envisagés. Toujours est-il qu'il y a, dans notre ville, un problème de signalétique des pistes cyclables à contresens.

Pas plus tard qu'aujourd'hui, j'ai signé un courrier adressé au conseiller d'Etat en charge de ce dossier, M. Robert Cramer, pour lui demander que la signalétique soit modifiée sur la rue même afin qu'elle permette de constater que ces pistes cyclables sont à double sens. C'est déjà un problème qui sera résolu, je l'espère.

Quant à la seconde partie de la question, j'y répondrai ultérieurement.

**M. Olivier Fiumelli (R).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Nous avons récemment reçu un carton d'invitation pour l'inauguration de l'Hôtel-Pension Silva, en présence de M<sup>me</sup> Salerno. Je ne critique pas du tout les objectifs de cette association – bien au contraire! – mais j'ai entendu dire que la réfection de ce bâtiment a été faite grâce au budget d'investissement de la Ville. Je voudrais savoir si c'est vrai.

En outre, je n'ai vu nulle part, dans le budget de la Ville, une subvention en nature pour cette association, qui bénéficie apparemment d'un droit de superficie de la Ville.

**Le président.** Il vous sera répondu lors de la séance de demain.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Cette dernière question s'adresse à notre futur maire à tous, M. Pagani... (*Rires.*) Il en faut pour tout le monde, il ne faut pas faire de jaloux! Le 17 mars 2008, ce plénum a voté la motion M-755 concernant la place Neuve. Le 17 mars, c'était il y a bientôt trois mois et ce vote demandait au Conseil administratif de remettre en place le dossier d'aménagement piétonnier de la place Neuve, avec un objectif clair et simple, l'ouverture de chantier l'été 2009. C'est très vite là, l'été 2009, et ma question au magistrat sera tout aussi simple: où en sommes-nous aujourd'hui dans le redémarrage de ce projet?

**Le président.** Il vous sera aussi répondu lors de la séance de demain.

Nous passons maintenant au débat sur les motions d'ordre déposées à 17 h. Je commence par celle visant à ajouter à notre ordre du jour la motion urgente M-808 de M. Alain de Kalbermatten, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Anne-Marie Gisler, MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Alexandre Wisard et M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel, intitulée «Eté 2008, pas d'enfants abandonnés dans la rue!». Je passe la parole à un seul proposant pour qu'il s'exprime sur l'urgence.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Chers collègues, l'été arrive enfin, du moins je l'espère... Notre groupe est très inquiet. Inquiet, car les maisons de quartier sont pleines, avec une liste d'attente énorme ou fermée. Et malgré les efforts du Service des sports de la Ville de Genève, les horaires des activités ne sont pas adaptés à la réalité des familles qui travaillent toute la journée. Je vous demande donc de bien vouloir accepter cette urgence, car la population nous attend.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, très clairement, le groupe socialiste n'acceptera pas cette urgence, car il s'agit d'une proposition que nous qualifierons de démagogique. Toutefois, le groupe socialiste partage la préoccupation de voir des enfants pendant l'été sans loisirs proposés, bien évidemment.

Mais nous aimerions quand même rappeler à ce plénum que si nous n'acceptons pas cette urgence, c'est tout simplement parce que nous savons que notre municipalité remplit le mieux qu'elle peut le rôle qui lui est assigné en matière de loisirs pour les enfants, que ce soit dans les maisons de quartier ou au niveau des sports, que nous trouvons des annonces via les maisons de quartier, via le site internet de la Ville.

Si, aujourd'hui, il manque des places, ce qui est certain, c'est tout simplement parce que les budgets votés ne sont pas à la hauteur du programme que vous proposez et, bien plus, lorsque nous nous référons à ce qui se passe dans le canton, parce que, Mesdames et Messieurs, les maisons de quartier sont ouvertes sur l'ensemble du canton, nous constatons que les activités du Service des loisirs de la jeunesse sont elles aussi prises d'assaut et que le Département de l'instruction publique fait ce qu'il peut pour débloquer la situation.

Mais il faudrait pour cela que la majorité de droite du Grand Conseil...

**Le président.** Madame, je vous rappelle que vous avez une minute pour développer l'urgence...

*M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio.* Oui, je vous remercie, Monsieur le président. Il faudrait que la majorité de droite du Grand Conseil vote les budgets. (*Exclamations.*) En conséquence, si ces budgets-là ne sont pas votés, vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous-mêmes et il est dès lors complètement démagogique de reporter ce type de questionnement au Conseil municipal.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Nous voterons l'urgence de ce projet de motion, bien que nous pensions que certaines invites devraient être revues. A notre avis, l'accès libre devrait être plus large, surtout un accès sans inscription, et là, nous parlons des ados qui ne savent pas où aller. C'est plutôt les activités d'adolescents qui nous posent des problèmes.

En outre, nous voyons que la dernière invite demande de proposer sur internet des listes de je ne sais pas quoi... Je connais bien des familles modestes qui ne disposent pas de l'internet. Il faudrait donc probablement trouver d'autres moyens de communication.

Néanmoins, nous pensons qu'il y a un véritable problème. Un véritable problème, j'ai envie de dire, pour des activités plus nombreuses et, comme vient de le dire très justement M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio, des moniteurs plus nombreux, mais, dans ce cas-là, effectivement, il va falloir accepter un certain nombre de dépenses. Je veux dire que ce projet de motion est plus un vœu pieux de la part de la droite qu'une véritable volonté de réaliser quelque chose...

**Le président.** Madame Wenger, intervenez sur l'urgence, s'il vous plaît, pas sur le fond!

*M<sup>me</sup> Salika Wenger.* Oui, Monsieur le président, je termine. Justement, je parle de l'urgence de voter ce projet de motion, parce qu'il existe un certain nombre de problèmes et que j'espère que les bancs d'en face les prendront en compte au moment de la discussion.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Madame Contat Hickel, sur l'urgence, et vous avez une minute.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel** (Ve). Oui, Monsieur le président, je serai beaucoup plus brève... Notre groupe acceptera l'urgence, compte tenu du temps qu'il nous reste jusqu'à cet été 2008. Je pense que nous aurons ensuite l'occasion

de développer un peu plus longuement l'argumentation dans le cadre du débat. Le magistrat aura également l'occasion de nous donner des informations sur ce qu'il pense faire pour cet été 2008.

**M. Alexandre Chevalier** (L). Pour le groupe libéral, qui a cosigné cette motion, nous voterons bien évidemment l'urgence, puisqu'il est aujourd'hui impératif de réagir pour ces maisons de quartier dans une période estivale qui arrive, et non pas de reporter les débats à l'automne, voire à l'hiver, étant donné notre ordre du jour. La situation de ces maisons de quartier est inadaptée pour la période estivale et cette motion M-808 fait des propositions très concrètes. Nous voterons donc cette motion d'ordre.

**M. Simon Brandt** (R). Bien évidemment, le groupe radical votera également l'urgence. Il la vote d'ailleurs sans arrière-pensées, dans la mesure où il a toujours voté les budgets sociaux de Manuel Tornare. Nous nous permettrons simplement de nous étonner de la position rigide du groupe socialiste, dont, j'aimerais le rappeler, une ancienne conseillère municipale, aujourd'hui appelée à de plus hautes fonctions, déposait, il y a deux ans et demi, avec Didier Bonny, la motion M-535 qui demandait exactement la même chose. Nous voyons donc que certains groupes ne soutiennent que leurs idées, mais ont des œillères pour reconnaître les bonnes propositions des autres...

**Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 52 oui contre 15 non.**

**Le président.** La motion M-808 sera traitée demain, au début de notre première séance... (*Remarque.*) On me rappelle que M. Tornare ne sera pas là demain: il faudra donc nous saisir de cette motion tout à l'heure.

La deuxième motion d'ordre vise à ajouter à notre ordre du jour le projet d'arrêté PA-86 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, MM. Roland Crot et Jacques Baud: «Crédit extraordinaire de 69 000 francs en faveur de Fonction: Cinéma pour le projecteur de la nouvelle salle, sise à la Maison des arts du Grütli». Je passe la parole à un des auteurs du projet d'arrêté pour s'exprimer sur l'urgence. Madame Wenger, vous avez trois minutes.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Evidemment, vous allez vous dire que nous demandons beaucoup d'argent pour le cinéma en ce moment... La dernière fois 900 000 francs, 70 000 francs aujourd'hui, cela paraît un peu beaucoup. Mais ce

ne sont pas les mêmes dossiers ni les mêmes acteurs qui profiteront des deux crédits que nous espérons voter.

A propos du projecteur, un certain nombre d'entre nous ont assisté à la commémoration des vingt-cinq ans de Fonction: Cinéma. La salle est neuve. Vous avez d'ailleurs reçu le document et vous voyez comment Fonction: Cinéma a fait un énorme effort pour obtenir un financement qui ne soit pas essentiellement un financement de la Ville.

Il n'empêche que, pour l'inauguration, nous avons bénéficié d'un projecteur prêté. Il est bien évident qu'une salle de projection, en tout cas celle que nous avons vue et utilisée, est un outil absolument indispensable, sauf que, sans projecteur, elle ne sert à rien du tout.

Il y aurait la possibilité d'acheter un projecteur en leasing. Vous savez comme moi que le leasing est beaucoup plus cher et qu'il est extrêmement difficile de se sortir de ces histoires de leasing. Nous avons alors pensé que, compte tenu de l'effort consenti par Fonction: Cinéma pour la rénovation de ces lieux en faisant largement appel à d'autres financements que ceux de la Ville, la Ville pourrait faire cet effort de payer ce projecteur.

Nous pensons que cet investissement serait intéressant pour les uns et pour les autres. Nous pouvons remercier Fonction: Cinéma, qui a une fonction – c'est le cas de le dire – importante dans notre ville, qui participe de manière prépondérante à un certain nombre d'activités, et lui donner un petit coup de pouce: 70 000 francs, ce n'est pas très cher, et je demande pour ma part le vote sur le siège.

**M. Simon Brandt** (R). Le groupe radical acceptera l'urgence. Nous demanderons simplement, pour une question de forme, qu'on lie la discussion de ce projet d'arrêté avec le rapport PR-621 A inscrit à notre ordre du jour, à savoir le crédit budgétaire supplémentaire pour le cinéma, qui touche aussi la problématique de Fonction: Cinéma, afin d'avoir une discussion unique sur le sujet et non pas deux discussions distinctes.

**M. Jacques Baud** (UDC). Bon, on a dépensé 350 000 balles pour un ballon au sommet du jet d'eau pour une durée de moins d'un mois, on peut bien dépenser 90 000 balles... (*Remarque.*) Eh bien, il y a des films qu'on ne peut pas voir, parce qu'il n'y a pas de projecteur... (*Rires.*) Il semble que quelque part il faut arrêter! Il est indispensable que notre salle de cinéma – elle appartient à la Ville – dispose d'un instrument valable pour les gens qui y travaillent.

Nous voterons donc l'urgence, en urgence!

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Pour les arguments excellemment développés par notre collègue Salika Wenger, nous soutiendrons l'urgence, et je ne parlerai que de l'urgence. Comme cela a été expliqué, au mois de juillet, pour continuer à projeter, Fonction: Cinéma devra prendre un projecteur en leasing, ce qui coûte extrêmement cher. En outre, une fois le contrat souscrit, il ne pourra pas être annulé. C'est pour cette raison que nous demandons l'urgence.

**M. Alexandre Chevalier** (L). Le groupe libéral refusera cette urgence. Nous considérons qu'il n'y a pas lieu de voter ces 69 000 francs, encore moins d'en discuter aujourd'hui, puisque des solutions alternatives sont déjà utilisées pour la projection des films. Il y a une location et je ne connais pas de contrat qui ne puisse pas être rompu à un moment ou à un autre.

Je ne vois donc pas pourquoi nous devrions être une vache à lait et voter chaque crédit supplémentaire qu'on nous demande, de surcroît en urgence et sur le siège, sans réflexion politique, sans réflexion sur ce qu'on fait des deniers des contribuables de cette Ville.

Pour toutes ces raisons, il est hors de question pour le groupe libéral d'accepter l'urgence.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Le groupe des Verts votera l'urgence et il n'ajoutera rien d'autre à ce qui a déjà été dit par nos préopinants de l'Alternative.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Nous ne voterons pas l'urgence. Nous pensons que ce Conseil municipal n'a pas à intervenir comme des pompiers sur tous les objets qui concernent la gestion des associations, parce qu'il n'y a pas que cet objet, il n'y a pas qu'un projecteur qui manque. Vous pouvez prendre de nombreuses associations, où il manque du matériel à l'heure actuelle.

J'estime que si nous votons des budgets, ces budgets sont valables pour l'année. Il appartient aux associations de s'organiser en conséquence. La commission des finances vient de voter un crédit supplémentaire de 900 000 francs pour le cinéma et voilà que nous continuons sur cette voie. Mesdames et Messieurs, je pense qu'il y a exagération en la matière et le Parti démocrate-chrétien s'opposera à cette urgence. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 51 oui contre 17 non.

**Le président.** Le projet d'arrêté PA-86 sera débattu demain en début de séance. (*Exclamations dans la tribune du public.*) Je rappelle au public qu'il ne lui est pas permis de manifester son approbation ou sa désapprobation...

La motion d'ordre suivante demande d'ajouter à notre ordre du jour la motion urgente M-809 de M. Simon Brandt, M<sup>mes</sup> Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Nathalie Fontanet, MM. Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, Jean-Charles Lathion et M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato, intitulée «Maintenons le site artisanal du Vélodrome». Je passe la parole à l'un des motionnaires.

**M. Simon Brandt (R).** Cette motion que l'Entente vous propose ce soir traite de la problématique du centre artisanal du Vélodrome. Elle fait suite aux déclarations de la magistrate Sandrine Salerno, selon lesquelles on va reloger les actuels occupants d'Artamis au site artisanal du Vélodrome. On a entendu que c'était simplement dans la partie inoccupée des locaux du Vélodrome.

Nous avons vérifié et, comme par hasard, plusieurs personnes ayant actuellement leur petite entreprise ou leur lieu de travail à cet endroit ont reçu un congé au 31 juillet 2008. Il leur a été dit par les services municipaux que c'était pour laisser la place aux gens d'Artamis.

Pour nous, c'est absolument inacceptable et, apparemment, même les gens d'Artamis trouvent cela étrange. Ils disaient dans *Le Courrier* de la semaine dernière qu'ils ne souhaitent pas prendre la place de petits artisans, car les statuts de l'association Artamis les en empêchent. Nous proposons donc de tenir ce soir le débat sur cette politique. Est-il sain ou non de virer des petits commerces pour laisser la place aux occupants d'Artamis?

**Le président.** Je donne la parole pour une minute à un membre de chaque groupe pour s'exprimer sur l'urgence.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve).** Il faut savoir que le centre artisanal du Vélodrome accueille actuellement des activités qui ne sont pas compatibles, au niveau de la salubrité, avec les lieux tels qu'ils sont et cela relève d'un problème d'autorisations cantonales. D'autre part, cette motion demande également de ne pas reloger les anciens squatters d'Artamis sur ce site.

J'aimerais rappeler à ce Conseil municipal que nous allons longuement débattre, aujourd'hui ou demain, du relogement des membres d'Artamis et que cette problématique sera donc réglée plus tard. Pour l'heure, cette motion n'est absolument pas urgente et je vous invite à refuser la motion d'ordre, voire la motion M-809 elle-même.

**M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S).** Les socialistes estiment que le dossier du relogement des artistes présents sur le site d'Artamis sur le site artisanal du Vélo-dorme est un dossier actuellement bien géré par le Conseil administratif, qui tente de trouver une solution plus adéquate pour les quelques artisans actuellement encore présents sur le site du Vélo-drome.

Tout à l'heure, ma collègue M<sup>me</sup> Klopmann a parlé de la salubrité des lieux. Il faut savoir que les conditions de travail sur le site du Vélo-drome ne sont pas conformes à la législation au niveau de l'aération de cet espace. L'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) en a informé le Conseil administratif. Actuellement, on trouve essentiellement des entrepôts sur ce site et cela n'a pas été relevé par M. Brandt.

Réhabiliter cet espace pour y maintenir des activités artisanales demanderait au Conseil administratif un investissement de 11 millions de francs, comme cela nous avait été dit en commission. Ce n'est pas l'option retenue par le Conseil administratif.

Notre groupe ne votera donc pas cette motion d'ordre, car, comme je l'ai dit au début de mon intervention, il s'agit d'un dossier que le Conseil administratif gère bien. J'ajouterai que le Conseil administratif a à cœur le maintien d'activités artisanales au cœur de notre ville et qu'il fait un travail important pour leur trouver des locaux qui sont en condition pour le maintien de ces activités.

**M. Alexandre Chevalier (L).** Mesdames et Messieurs, pour le groupe libéral, qui a cosigné cette motion avec nos amis de l'Entente, nous défendrons bien évidemment l'urgence, parce que, aujourd'hui, il est urgent de défendre les artisans et les petits commerçants des ateliers situés à la cité artisanale de la rue du Vélo-drome. Il est urgent de défendre des personnes qui y travaillent depuis plus de trente ans et qui apprennent aujourd'hui qu'elles n'ont plus le droit d'être là, parce que leur activité ne serait plus autorisée.

Elles ont leur commerce, leur activité, leur revenu et leur vie dans ce centre artisanal. Ces méthodes sont absolument indignes. Nous aurons le temps de développer tout cela sur le fond, mais il est urgent aujourd'hui de dire à ces personnes: «Oui, nous vous soutenons et oui nous voulons ce débat dans ce Conseil municipal!»

Je vois bien que la majorité prendra ses responsabilités en refusant l'urgence. De notre point de vue, il est urgent d'aider et de défendre ces petits commerçants. Nous demandons le vote nominal.

**Le président.** La parole est à M<sup>me</sup> Wenger... Le vote nominal sur l'urgence, Monsieur Chevalier?...

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Oui, le vote nominal sur l'urgence, Monsieur le président, nous l'avions bien compris... Si vous permettez, je vais commencer mon intervention... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Je vous en prie, nous remettons le chronomètre à zéro!

*M<sup>me</sup> Salika Wenger.* Je vous remercie! Pour notre part, nous ne voterons pas l'urgence, bien que, comme les bancs d'en face, nous reconnaissons qu'il y a un certain nombre de problèmes et que nous espérons que les procédures, en tout cas les bonnes procédures, seront suivies. C'est pourquoi nous serons très vigilants. Comme vous, nous voulons aussi défendre les petits commerces et les petites entreprises et c'est pourquoi nous ne voterons pas l'urgence. Mais au moment où cet objet viendra en commission, nous vous garantissons que nous serons extrêmement attentifs à la manière dont se passent les choses.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs, il ne peut pas y avoir deux mesures, n'est-ce pas... Nous sommes tous unanimes lorsqu'il s'agit de préserver le restaurant d'UGS, de sauver le Relais de l'Entrecôte et, nous sommes bien d'accord, il s'agit toujours de petits commerçants. Ici, nous sommes dans la même situation et il convient de maintenir la politique de sauvegarde des petits commerçants.

Des dispositions ont été prises par la Ville, mais elles sont inquiétantes pour ces petits commerçants. Nous devons leur donner les assurances qu'ils méritent. Par conséquent, vous ne pouvez pas défendre une catégorie de petits commerçants quand cela vous arrange et ne pas prendre en considération d'autres petits commerçants actifs sur un site qui ne vous plaît pas parce que vous avez des projets différents.

Pour notre part, nous défendons l'ensemble des petits commerçants et non pas seulement certaines catégories d'entre eux. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Le vote à l'appel nominal a été demandé pour cette motion d'ordre. Monsieur Chevalier, êtes-vous suivi par au moins quatre personnes? (*Plus de quatre mains se lèvent.*) Bien, nous procédons à l'appel nominal.

*Mise aux voix à l'appel nominal, la motion d'ordre recueille 35 oui et 35 non. Le président départage les voix en votant non. La motion d'ordre est refusée.*

*Ont voté non (36):*

M. Patrick Baud-Lavigne (S), M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M<sup>me</sup> Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (AGT), M<sup>me</sup> Catherine Gaillard (AGT), M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (AGT), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S), M<sup>me</sup> Mary Pallante (S), M<sup>me</sup> Véronique Paris (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (AGT), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Anne Pictet (Ve), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (S), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AGT), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Ont voté oui (35):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Jacques Baud (UDC), M. Simon Brandt (R), M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M<sup>me</sup> Christine Camporini (R), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb (DC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L), M. Richard North (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M<sup>me</sup> Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Olivier Tauxe (UDC).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):*

M<sup>me</sup> Maria Casares (AGT), M. Gérard Deshusses (S), M. Gilles Garazi (Ve), M<sup>me</sup> Laetitia Guinand (L), M. Christian Lopez Quirland (S), M. Vincent Maitre (DC), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Christian Zaugg (AGT).

**Le président.** La dernière motion d'ordre demande d'ajouter à notre ordre du jour la résolution R-113 de MM. Gérard Deshusses, Yves de Matteis, Grégoire Carasso, Christian Zaugg, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Simon Brandt,

Alexis Barbey, Roland Crot, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Marie-France Spielmann, Marguerite Contat Hickel, Anne Carron-Cescato, Danièle Magnin et Catherine Buchet-Harder, intitulée «Soutien à la journée mondiale de lutte contre le travail des enfants». Je passe la parole à M. Manuel Tornare, maire.

**M. Manuel Tornare, maire.** Mesdames et Messieurs, je pense qu'il n'y a plus d'urgence pour cette résolution. Celles et ceux qui apprécient le maire viendront le 12 juin, à 14 h 30, sur la place des Nations. Ils pourront l'entendre fêter cette Journée mondiale contre le travail des enfants, avec le Conseil d'Etat. Je ne vois donc pas pourquoi il y a une demande d'urgence.

D'autre part, le Conseil administratif – je le dis au groupe socialiste, qui devrait être informé – a accepté d'installer provisoirement – je dis bien provisoirement – une sculpture faite de trois crayons en bois, sponsorisée par un grand créateur fabricant de crayons et de stylos de la place. Nous avons aussi aidé financièrement certaines associations à l'œuvre pour cette Journée mondiale contre le travail des enfants.

Je ne vois donc vraiment pas pourquoi vous allez voter une urgence alors que nous avons déjà pris toutes les dispositions.

**Le président.** Je passe la parole à l'un des auteurs de la résolution.

**M. Yves de Matteis (Ve).** En l'occurrence, la raison de l'urgence est relativement simple, étant donné qu'il s'agit d'une résolution de soutien à cette Journée mondiale contre le travail des enfants, qui a précisément lieu après-demain. Le fait de traiter cette résolution postérieurement à cette date rendrait cette résolution sans objet et caduque.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT).** Si cet événement a lieu effectivement après-demain, il me semble qu'il y a plus qu'urgence... Une urgence pour donner un signe, le signe que nous sommes d'accord avec cette action, le signe que nous sommes d'accord avec la lutte qui est menée. Je regrette, nous aimons infiniment M. le maire, néanmoins c'est la journée mondiale et notre assemblée doit donner un signe politique. En votant l'urgence, nous donnons ce signe politique. C'est tout! Je suis désolée, Monsieur le maire...

**M. Simon Brandt (R).** Bien que le groupe radical soit signataire de cette résolution, nous ne pensions pas l'avoir en urgence ce soir et, vu les propos du

maire socialiste Manuel Tornare, qui nous dit ici que cette motion est caduque, eh bien, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, faites confiance à votre magistrat! Pour notre part, nous avons confiance en le maire Manuel Tornare sur ce dossier et nous refuserons donc l'urgence.

**M. Alexandre Chevalier (L).** Le groupe libéral votera bien évidemment cette urgence pour un événement qui, effectivement, arrive dans quarante-huit heures. Cela a déjà été dit, c'est une journée importante en matière de respect des droits humains et d'autant plus qu'on parle ici du travail des enfants. Nous voterons donc cette urgence avec plaisir.

**M. Grégoire Carasso (S).** Juste deux mots. Je suis touché par l'élan de confiance qui anime soudainement le préopinant radical. Le groupe socialiste a certainement tout autant, si ce n'est plus, confiance en son magistrat, il n'empêche que, par le biais de cette résolution, il souhaite prendre position politiquement, exprimer son soutien et inviter le Conseil administratif à en faire de même pour cette journée qui nous paraît absolument fondamentale dans notre engagement politique.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Monsieur le président, nous sommes cosignataires de cette résolution et nous sommes pour les signes politiques forts, mais nous ne sommes pas pour la gesticulation du Conseil municipal. Si le maire de la Ville de Genève, un maire de gauche, nous dit que toutes les dispositions sont prises, avec le Conseil d'Etat, pour soutenir cette Journée mondiale contre le travail des enfants, nous n'irons pas à l'encontre de ces dispositions-là! Alors, je vous en prie, les symboles, je veux bien, mais les symboles quand ils valent quelque chose! Non pas quand le travail est déjà fait. (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Rubeli (UDC).** Mesdames et Messieurs, comme cela a été dit, nous sommes à quarante-huit heures de l'événement; les choses ont été faites, certes, mais l'urgence existe aujourd'hui parce que le projet de résolution a été ajouté à l'ordre du jour. A l'évidence, non seulement nous voterons cette urgence, mais je pense que nous devrions voter cette résolution immédiatement, sur le siège, et liquider cette affaire.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 46 oui contre 19 non (1 abstention).

**Le président.** Nous nous saisisons de la résolution R-113 tout à l'heure.

**4. Motion du 10 juin 2008 de M. Alain de Kalbermatten, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Anne-Marie Gisler, MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Alexandre Wisard et M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel: «Été 2008, pas d'enfants abandonnés dans la rue!» (M-808)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la liste d'attente dans des maisons de quartier saturées durant l'été;
- les horaires du Service des sports inadaptés aux réalités des familles actuelles dont le ou les parents travaillent;
- les risques encourus par tout enfant laissé à lui-même dans la rue;
- le fait que la Ville possède les institutions susceptibles d'accueillir les enfants pendant l'été,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- augmenter le nombre de places d'accueil dans les maisons de quartier;
- adapter aux horaires des parents les activités proposées par le Service des sports durant l'été;
- créer une solution alternative aux maisons de quartier pour la garde continue des enfants;
- proposer sur internet une liste des places disponibles dans les maisons de quartier.

**M. Alain de Kalbermatten** (DC). Chers collègues, comme je l'ai dit précédemment, il y a urgence, car de nombreuses familles sont dans l'impossibilité de placer leurs enfants. A la Maison de quartier de Champel, pour prendre cet exemple, la liste est complète. Prenons les Asters, aucune place. Prenons les Pâquis, aucune place. Jonction, très longue liste d'attente, donc aucune place.

Il y a aussi les offres du Service des sports, mais où, malheureusement, comme je l'ai dit précédemment, les horaires ne sont pas adaptés aux heures de travail de la majorité de la population. Chaque année, le début des vacances scolaires signifie, pour des centaines de familles, une angoisse pour placer leurs enfants pendant huit semaines.

Il est intolérable qu'une mère se mette en danger professionnel pour cause de manque de place. Pour l'égalité des chances homme-femme et pour le bien de

---

<sup>1</sup> Annoncée, 10. Motion d'ordre, 50.

l'économie, qui a besoin de toutes ses forces vives, je vous demande de renvoyer cette motion au Conseil administratif, pour répondre aux besoins de la population de notre chère cité.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Mesdames et Messieurs, vous avez entendu tout à l'heure la position du groupe socialiste, qui considérerait que ce projet de motion avait quand même un ton un rien démagogique, et je vais m'expliquer.

S'il est vrai que de nombreux parents cherchent des places, au niveau des loisirs, au niveau des maisons de quartier, au niveau des sports, pour leurs enfants pendant l'été, il est aujourd'hui complètement illusoire d'arriver avec une motion qui engagerait en plus la recherche de personnel – et donc de moyens financiers – trois semaines avant l'été, comme si nous allions débloquer, comme par miracle, des crédits et mettre en œuvre un projet pour les vacances scolaires, qui démarrent dans moins de trois semaines.

En outre, nous l'avons dit et répété, il revient au Canton d'appliquer une politique en matière de maisons de quartier et le Département de l'instruction publique (DIP) fait ce qu'il peut avec les moyens qu'on lui donne, par le biais du Service des loisirs de la jeunesse. Oui, évidemment, nous reconnaissons que les places se font rares, qu'il est terrible pour les parents de faire la queue extrêmement tôt le matin et de ne pas trouver des places pour leurs enfants quand ils travaillent pendant l'été.

Mais il est faux de dire que cette responsabilité incombe à la Ville ou au magistrat qui s'occupe des jeunes. Pourquoi? Simplement parce que la Ville, avec les budgets qu'elle a, fait ce qu'elle peut. Nous aimerions évidemment en faire plus, mais pour cela il faudrait que nous votions les budgets adéquats et, surtout, comme je l'ai dit tout à l'heure, il faudrait que la droite majoritaire au Grand Conseil vote les budgets adéquats au DIP, et qu'elle ne revienne pas au Conseil municipal en déplorant l'insuffisance de ces budgets pour mener une véritable politique en faveur des jeunes et des enfants.

Il a aussi été fait mention tout à l'heure, par le préopinant radical... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, on ne s'entend plus...

**Le président.** J'aimerais bien un peu plus de silence, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs...

## Motion: pas d'enfants abandonnés dans la rue

*M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio.* Quand on veut s'occuper du sort des enfants et qu'on prétend avoir une discussion en faveur de la jeunesse, je pense qu'on peut au moins avoir la correction d'écouter les personnes qui ne sont pas du même avis sur ces bancs.

Il a été fait mention tout à l'heure de la motion M-535, rédigée en son temps par Didier Bonny et une personne qui occupe aujourd'hui des fonctions plus élevées. Cette personne n'est autre que Sandrine Salerno, notre magistrate. Elle était motionnaire avec Didier Bonny, mais la motion ne demandait pas ce qui est demandé aujourd'hui dans cette motion M-808. Elle invitait à réfléchir aux horaires annuels des maisons de quartier, en vue de répondre à une demande diversifiée, à des problématiques qui se posaient dans les quartiers.

Nous avons vu la volonté de notre magistrat d'ouvrir les salles de gymnastique pour les jeunes en dehors des horaires scolaires habituels, pour répondre à une nécessité. Mais il convient aussi de souligner que cette motion avait été refusée. Je vous laisse alors vous reporter au *Mémorial* et aux avis de vos groupes respectifs. Mais en tout cas, en commission, Mesdames et Messieurs, il était manifeste que tant le groupe de l'Union démocratique du centre que le groupe libéral s'étaient violemment opposés à cette motion.

Aujourd'hui, je comprends bien que les auteurs de cette motion M-808 émanant de ces partis entendent revenir avec des idées beaucoup plus novatrices, ce dont je les félicite évidemment. Mais il conviendrait d'avoir une politique en concordance avec ce qui est prôné au Grand Conseil, du côté des budgets pour le social et pour le DIP. Il y aurait tout lieu de se concerter avec l'Association des communes genevoises (ACG) et, quand les budgets seront votés, alors on pourra peut-être parler de politique commune. En l'état, nous refuserons cette motion M-808.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel** (Ve). Le groupe des Verts acceptera ce projet de motion M-808. Nous l'avons dit tout à l'heure, il est vrai qu'elle s'inscrit un peu dans l'urgence. Nous étions aussi un peu dubitatifs quant au titre trouvé: «Été 2008, pas d'enfants abandonnés dans la rue!», qui nous faisait penser au terrible livre *Sans famille...* (*Rires.*) En ville de Genève, on n'est tout de même pas au niveau des histoires de Cosette!

Néanmoins, je pense que cette motion a l'avantage de donner l'occasion au magistrat d'expliquer quelle est sa politique durant l'été et quelles mesures ont été prises depuis l'adoption de la motion M-535, qui, contrairement à ce qu'a dit la préopinante socialiste, avait été acceptée en commission par 10 voix, c'est-à-dire l'ensemble de l'Alternative.

Cette motion prévoyait d'entamer une large discussion avec l'ensemble des acteurs socioprofessionnels et elle avait finalement été quelque peu modifiée dans le sens de renforcer les interactions entre les différents acteurs, et notamment les unités d'action communautaire (UAC).

C'est l'occasion pour le magistrat de nous apporter un point d'information sur ce qu'il a décidé de faire été après été, puisque, encore une fois, cette motion M-535 avait été acceptée le 27 juin 2006, il y a à peu près deux ans. Je suis sûre qu'un certain nombre de mesures ont d'ores et déjà été prises et nous entendrons avec plaisir le magistrat.

**M. Manuel Tornare, maire.** Mesdames et Messieurs, tout d'abord, il est vrai que l'intitulé rappelle Jules Vallès, Emile Zola, Eugène Sue... Franchement, parler «d'enfants abandonnés dans la rue», c'est très démagogique! Excusez-moi de vous le dire. Comme si des enfants de cette ville allaient être abandonnés comme le sont malheureusement parfois certains enfants qui viennent des pays de l'Est – on en a assez parlé lors des débats sur la mendicité.

J'ai bien écouté le discours du président du Conseil municipal, lors de son intronisation de tout à l'heure. Il a dit qu'il était un homme de paradoxes et non de préjugés. Je pense que nous avons affaire ici, et je le dis sans polémique aucune, Mesdames et Messieurs, à un certain nombre de personnes, à gauche comme à droite, qui sont des personnes paradoxales, cela a été dit par M<sup>me</sup> Valiquier Greuccio et d'autres.

En effet, chaque fois que j'ai demandé, soit en cours d'année, soit à la fin de l'année lors de la discussion budgétaire, des augmentations pour mener une politique plus musclée en faveur de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse, certains ont tout refusé. C'est le cas de l'Entente, qui n'a jamais voté mes budgets, Parti démocrate-chrétien compris, ou d'autres... Je pense aux Verts, qui ont refusé certaines de mes propositions, comme Tivoli.

Vous vous souvenez du plan Tivoli pour la jeunesse. Si Tivoli a été rejeté par ce plénum, c'est parce que la moitié du groupe des Verts avait refusé – je ne vais pas le leur reprocher – de cautionner cette excellente proposition. Maintenant, à quoi en sommes-nous arrivés? Ces bâtiments, près de l'ancienne Brasserie Tivoli, ont été rachetés par une banque et sont loués par l'Etat. Voilà. Enfin, pas de reproches, nous essayons de regarder l'avenir!

J'ai l'impression qu'on est en pleine démagogie électorale... Une initiative – et je ne m'adresse plus à l'Alternative, mais à la droite – pour un horaire scolaire continu a été lancée par *Genève Home Informations (GHI)* et les radicaux. Cette initiative a recueilli le nombre de signatures nécessaire et elle sera bientôt soumise au peuple.

## Motion: pas d'enfants abandonnés dans la rue

Mais certains conseillers d'Etat, de gauche comme de droite, et certains conseillers administratifs, de gauche comme de droite, ont demandé aux auteurs de l'initiative et à *GHI* combien coûterait l'application de l'horaire scolaire continu. On ne nous répond pas, Mesdames et Messieurs! Mais cela coûtera un saladier au contribuable, alors que certains font de la diminution de l'impôt un sport municipal, cantonal, voire fédéral!

Mesdames et Messieurs, si vous voulez mieux encadrer les ados et les jeunes pendant l'été, un vrai débat de fond est nécessaire. Un débat au mois de juin, à la veille de l'été 2008, ce n'est pas sérieux. Je serais enchanté que vous cautionniez davantage ma politique, comme vous l'avez fait dans le passé et je vous remercie. Vous avez souvent voté les budgets que je vous demandais, mais vous pouvez faire encore mieux!

Alors, cautionnez le plan jeunesse que j'ai présenté au mois de mars à mes collègues du Conseil administratif! Je vous l'avais dit en plénum, ce plan jeunesse, lancé par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, est pour l'instant étudié par le département de M<sup>me</sup> Salerno et celui de M. Mugny, magistrat Vert. Ce plan sera modifié, approuvé – cela m'étonnerait qu'il soit refusé – au mois d'octobre par le Conseil administratif et sa version définitive sera soumise ensuite au Conseil municipal.

Beaucoup de volets de ce plan jeunesse concernent l'encadrement des enfants, des ados et des jeunes et sont en interaction avec le Canton, avec le département de mon collègue conseiller d'Etat Charles Beer. Vous verrez, il sera vraiment un modèle du genre, en tout cas en Suisse.

J'aimerais dire aussi, Mesdames et Messieurs, que la Ville de Genève a fait, ces derniers mois, un effort considérable au niveau pécuniaire, au nom du transfert des charges Canton-communes. J'ai l'honneur aujourd'hui de présider pour l'ensemble du canton le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). En 1992, le peuple avait approuvé la loi sur le parascolaire. Guy-Olivier Segond, excellent magistrat radical, avait lancé l'idée. Cette loi prévoit que les communes et le Canton arrivent à un partenariat financier d'année en année, allant jusqu'à 50-50 en 2007.

Or, à la fin de l'année 2007, début 2008, le Canton a décidé, au nom du transfert des charges, de «refiler» – pardonnez-moi cette expression! – le parascolaire à 90% aux communes. Aussi, ma collègue Salerno – elle l'a fait parce qu'elle respecte la loi – a été obligée d'inscrire, dans le budget 2009, 1,4 million de francs supplémentaires par rapport à tout ce que nous donnons déjà pour le parascolaire.

La Ville de Genève fait déjà un effort pécuniaire beaucoup plus important que les autres communes pour la Fondation genevoise pour l'animation sociocultu-

relle (FASe), les maisons de quartier et les centres de loisirs. Nous participons à peu près aux 55% de la facture. Quand M. Segond était conseiller administratif, il avait accepté que la Ville de Genève paie un peu plus.

Lorsque j'ai créé, il y a sept ans et demi, au nom du Conseil administratif, la Délégation à la jeunesse, j'ai voulu, avec mes collègues, qu'elle soit une émanation de la seule Ville de Genève, ce qui nous a rendu une certaine autonomie et nous a responsabilisés. Ainsi, nous pouvons encadrer au maximum les jeunes en difficulté, organiser les week-ends, ouvrir des salles de gymnastique. La Ville de Zurich nous a copiés. Nous avons fait un effort supplémentaire pour les colonies de vacances et il y a encore des places dans certaines d'entre elles. La Ville en possède, en gère ou en subventionne énormément.

Nous avons aussi ouvert, il y a deux ans, le 99, rue de Lyon, une sorte de maison de quartier qui marche très bien. Lors de la Fête des voisins, les habitants du périmètre m'ont dit que, grâce à cette ouverture et à la prise en charge des jeunes et des ados, les tensions dans le quartier diminuaient. C'est un grand succès.

Cela dit, quand, au mois de décembre de l'année dernière, j'ai demandé des postes supplémentaires au budget 2009 pour le 99, rue de Lyon, on m'a répondu non. Il y a des arbitrages budgétaires, certes, c'est nécessaire, et on fait avec ce qu'on a...

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je suis prêt à étudier, mais en prenant du temps, ce genre de motion et à mener avec vous, dans les commissions concernées, toutes les réflexions qui s'imposent. Mais pour mener cette politique-là, il faut non seulement partager les frais avec l'Etat, car ce n'est pas la Ville seule qui peut s'en occuper, mais aussi faire en sorte de voter le moment venu les budgets avec un grand enthousiasme. Or, ce grand enthousiasme, je le sens peut-être aujourd'hui, mais ce sont des paroles. J'aimerais plus d'actes et une réalité beaucoup plus perceptible.

**Le président.** Je demanderai aux petits groupes de profiter des autres salles pour tenir leur caucus ou leurs discussions... Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (AGT). Ce problème est un problème récurrent. En effet, chaque année, à peu près à la même époque, il n'y a plus de possibilités de s'inscrire pour les activités d'un centre de loisirs, d'une maison de quartier ou pour d'autres activités organisées en été. Les centres sont complets, comme vous l'avez déjà entendu, et ceux qui viendraient un jour, comme ça, librement, sans inscription, n'ont aucune possibilité d'y aller. Il y a très peu de jours d'ouverture en été pour les enfants qui ne sont pas inscrits au préalable.

## Motion: pas d'enfants abandonnés dans la rue

Ce qui fait que vous avez des enfants dans les préaux d'école, surtout la classe des 11 à 14 ans. Certains sont un peu grands pour les centres de loisirs – à 14 ans, vous êtes vraiment un grand dans un centre de loisirs – et ils n'ont pas de point de chute pour se retrouver quelque part et partager une activité.

Les ludothèques professionnelles ouvertes en été accueillent régulièrement cette catégorie d'enfants qui ne viennent pas habituellement dans nos locaux. Pourquoi y viennent-ils? Parce qu'ils n'ont pas d'autre lieu. Ces enfants arrivent le matin et, comme nous fermons en été entre midi et 14 h, voire 15 h, ils vont à ce moment-là dans le préau ou au McDonald's le plus proche, pour revenir l'après-midi dès l'ouverture de la ludothèque.

En été, nous avons une dizaine de gamins qui attendent impatiemment l'ouverture des ludothèques. Ils cherchent vraiment un lieu où se rencontrer, où jouer, où faire quelque chose. Les parents leur conseillent d'aller à la ludothèque, parce que le lieu est sécurisé et encadré.

Mais nous ne pouvons pas accueillir tout le monde. Les centres de loisirs devraient aussi pouvoir recevoir des enfants sans inscription. Pourquoi? Tout le monde n'a pas la possibilité d'inscrire son enfant dans un centre de loisirs. Plus d'un mois avant, les centres de loisirs sont déjà complets et les prix, si vous avez deux ou trois enfants, deviennent prohibitifs.

Il y a un autre problème, la catégorie des enfants de 4 à 6 ans. Vous avez très peu de centres aérés pour petits. A 4 ans, ils ne sont pas forcément acceptés dans les centres de loisirs et les maisons de quartier. Ils sont à la fois trop petits et trop grands, entre 4 et 6 ans, pour aller dans les centres aérés des jardins d'enfants.

Vous avez donc aussi cette catégorie d'enfants à placer en été. Il y a un manque cruel de places pour eux. Il faut donc une fois pour toutes prendre ce problème au sérieux et étudier les solutions possibles.

**M. Alexandre Chevalier (L).** Les libéraux reconnaissent que beaucoup est fait en la matière et ils veulent rappeler un principe fondamental: nous tenons avant tout à la responsabilité des parents à l'égard de leurs enfants. Mais nous sommes aussi conscients que la vie moderne ne peut pas exiger qu'un des deux parents soit à la maison pour s'occuper de ses enfants pendant les heures de la journée. Il est évident que si les deux parents travaillent, il faut bien trouver des solutions.

Pour en revenir à cette motion M-808, laissez-moi vous dire tout d'abord que c'est une bonne motion, puisqu'elle propose des solutions innovantes. Je vois ce soir chez les intervenants un côté passéiste, un regret de ce qui ne se fait pas, de ce qu'il faudrait faire. On nous parle aussi de dépenser plus. Pour ma part, j'aime-

rais dire ici qu'il n'est pas forcément nécessaire de dépenser plus, mais peut-être de dépenser mieux, tout simplement grâce à de nouvelles solutions, qui sont en partie apportées par cette motion.

Je crois qu'il faut avoir aujourd'hui le respect des parents qui travaillent et qui font ce qu'ils peuvent pour leurs enfants. Il faut leur donner de bonnes conditions et de bons horaires pour aller chercher leurs enfants et les laisser dans ces maisons de quartier lorsque c'est nécessaire. Nous ne devons pas pénaliser les enfants qui ne seraient pas inscrits à temps et qui seraient empêchés de participer aux activités des maisons de quartier.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral acceptera cette motion.

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vous ai tous bien écoutés attentivement. Je ne poserai pas de jugement de valeur, mais simplement des constats. Si les considérants sont corrects, les invites sont peu ou pas réalistes. En effet, on demande, par cette motion, de mettre en place un certain nombre de mesures dans un délai de vingt jours. Ce n'est pas sérieux, Mesdames et Messieurs. En politique, c'est comme dans d'autres activités, il faut voir loin et commander court.

Je dirais même maintenant que lorsqu'on crée une famille, lorsqu'on a un projet de vie, on s'engage et ce n'est pas à la société de prendre en charge les enfants que l'on met au monde... (*Protestations.*) S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, ayez un peu de correction envers l'orateur! J'ai peut-être une vision passiste, comme vient de le dire le préopinant, mais, pour moi, la société instruit les enfants et la famille les éduque.

Nous refuserons cette motion hautement démagogique.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Si je ne suis pas étonné de la réaction de l'Union démocratique du centre et des termes utilisés par elle, je suis vraiment surpris que cette motion soit taxée de démagogique par les socialistes et par leur magistrat...

Mesdames et Messieurs, cette motion résulte tout simplement de notre approche de la population. Il se trouve que nous avons été interpellés et, à partir de là, nous avons constaté un véritable problème. Tout à l'heure, vous avez entendu le témoignage de M<sup>me</sup> Ecuyer, qui s'occupe des enfants, qui est sur le terrain. Elle vous a dit ce que nous avons dit et nous ne nous sommes pourtant pas concertés.

Il existe un véritable problème. En hiver, lorsque des gens sont dans les rues et qu'il faut trouver des solutions immédiates, on met en place des plans d'urgence.

Je constate que pour nos enfants, c'est plus difficile... Il y a peut-être des plans, mais il y a aussi des gestes à faire de la part de la Ville de Genève.

Nous n'avons peut-être pas voté les budgets du magistrat, mais si le magistrat veut que nous fassions un geste, que nous allions dans sa direction, il doit aussi appréhender le problème présenté par les autres partis, et non pas essayer de l'évacuer chaque fois que cela ne fait pas partie de son plan.

Nous sommes dans la même systématique que tout à l'heure avec les artisans. Lorsque cela ne fait pas partie du plan, le problème n'existe plus... Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, le problème existe, nous le savons, nous avons énuméré la liste des maisons de quartier touchées et je ne vois pas pourquoi le magistrat ne trouverait pas de solution, ou l'amorce d'une solution.

**M. Simon Brandt (R).** Que de déclarations, ce soir! En fait, j'entends que tout le monde est d'accord pour dire qu'on doit s'occuper des enfants pendant les vacances, mais personne n'est d'accord sur la manière de le faire. J'entends M. Tornare dire d'une manière relativement péremptoire: «Votez-moi mes budgets pour que je fasse quelque chose!»

Je n'ai pas la mémoire sélective, mais je ne me souviens pas, depuis que vous êtes magistrat, d'avoir vu une proposition de votre part pour accueillir les enfants dans les maisons de quartier pendant les vacances, Monsieur le magistrat... Reconnaissez que l'Entente vous apporte ce soir une réponse intéressante à une question que vous vous êtes certainement déjà posée. Mais, en l'état, vous ne nous avez jamais apporté d'éléments de réponse visant à accueillir les enfants dans les maisons de quartier pendant les vacances.

A quoi sert une maison de quartier? A organiser une vie sociale dans le quartier. Cette même vie sociale que l'Alternative passe son temps à défendre. Cette même vie sociale qui existe pour certains avec «La ville est à vous», les fêtes de quartier, la Fête des voisins.

Mais, Mesdames et Messieurs, pendant les grandes vacances, quand les enfants sont en congé et ne vont pas à école, la maison de quartier est justement le lieu rêvé pour une activité ou un club sportif. On a dit précédemment que le Service des loisirs de la jeunesse était totalement plein, mais j'entends en fait des gens de l'Alternative dresser des réquisitoires contre leur propre politique.

A ma connaissance, c'est bien Charles Beer, magistrat socialiste, qui chapeaute le Service des loisirs de la jeunesse. En Ville, c'est un magistrat socialiste, M. Tornare. Si vos propres politiques vous déplaisent, pourquoi les poursuivez-vous? Vous nous dites aujourd'hui que le problème de l'accueil dans les maisons de quartier est déjà résolu, mais manifestement ce n'est pas le cas.

Je l'ai dit précédemment, deux anciens conseillers municipaux, Didier Bonny, aujourd'hui député, et M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, aujourd'hui magistrate, avaient déposé, au cours de la législature précédente, une motion quasiment identique à celle que nous traitons ce soir. Mais cette motion M-535 demandait une approche plus générique, à savoir étudier l'opportunité d'élargir les heures d'ouverture. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, quand on ne prend pas en compte une proposition d'il y a plusieurs années, il est légitime de revenir avec une nouvelle mouture.

J'entends aussi dire: «Ah! mais c'est beaucoup trop tard pour intervenir...» Mais mieux vaut tard que jamais, Mesdames et Messieurs! Que faisons-nous ce soir? A notre avis, le travail que M. Tornare n'a pas fait. Non pas que nous lui fassions un procès d'intention. Nous sommes parfaitement d'accord qu'il y a d'autres priorités politiques, notamment en matière de petite enfance, de personnes âgées et que, dans la mesure où les maisons de quartier ont toujours fonctionné sur cette base, elles peuvent continuer ainsi.

Mais une amélioration est toujours possible et l'objectif de cette motion est d'améliorer l'offre en matière d'accueil dans les maisons de quartier et de rendre la politique de M. Tornare – excellente au demeurant – encore plus efficiente. La *Tribune de Genève* a dressé le bilan du nouveau Conseil administratif il y a une dizaine de jours et je reprends ce soir ce que je disais au journaliste. Pour moi, Monsieur Tornare, votre politique en matière de petite enfance est un joyau de votre couronne!

Que voulons-nous donc avec cette motion? Polir une seconde perle de votre couronne pour vous aider à la rendre encore plus belle, pour vous aider à réaliser une politique encore meilleure!

Enfin, j'aimerais conclure par un propos que j'ai entendu précédemment, selon lequel il revient à la famille de s'occuper des enfants. C'est vrai que c'est à la famille de s'occuper des enfants en premier. C'est vrai que c'est aux parents d'éduquer leurs enfants, mais si des parents ont envie que leurs enfants aient une expérience avec d'autres, dans des crèches, à l'école – c'est obligatoire – ou dans des maisons de quartier, c'est leur droit le plus strict, et ce n'est pas avec une politique et une vie sociale en vase clos – entre nous ou au sein d'une même famille – que nous y arriverons. Pour le groupe radical, les maisons de quartier sont intéressantes et nous devons les renforcer.

Si nous combattons toujours «La ville est à vous» et les fêtes de quartier, qui ne sont pour nous que des dépenses inutiles, des emplâtres sur des jambes de bois, vous pourrez en revanche toujours compter sur nous pour améliorer une offre efficace en matière de petite enfance ou de maisons de quartier.

J'entendais tout à l'heure l'argument de M. Tornare: «Je n'ai pas les budgets...» Mais j'ai une proposition à vous faire: coupez dans les fêtes inutiles

## Motion: pas d'enfants abandonnés dans la rue

comme «La ville est à vous», comme la Fête des voisins, et utilisez cet argent pour améliorer l'offre dans les crèches et les maisons de quartier!

**M. Grégoire Carasso (S).** Juste quelques mots pour revenir sur les deux précédentes interventions, que je trouve à bien des égards regrettables. Regrettables d'abord parce que vous prenez en main un sujet particulièrement complexe, en urgence, deux mois avant un problème que vous qualifiez de fondamental. Vous souhaitez, à la va-vite, sans même la moindre étude d'impact sur les financements nécessaires, des mesures que vous nous proposez sur le coude.

Je trouve d'autant plus lamentable que vous fassiez encore référence à l'échelon institutionnel supérieur, dans lequel vous êtes majoritaires depuis des décennies – à une malheureuse exception près, selon vous – mais où vous ne votez pas un crédit en faveur de la politique de la jeunesse du Canton. Vous refusez ces crédits et, en plus, ironie du sort, que ce soit au niveau du Canton, de la Ville ou de la Confédération, vous nous servez systématiquement la même chanson de diminution des impôts.

Je me demande bien comment vous pouvez imaginer financer les grandes envolées lyriques que vous venez de nous faire ce soir autrement que par l'emprunt et la dette, que vous avez pourtant pour habitude de dénoncer... Je trouve vos propos d'autant plus lamentables que le bilan de notre magistrat en matière de politique de la jeunesse est à mes yeux exemplaire. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que pour de nombreux libéraux le bilan de M. Tornare est effectivement un excellent bilan. (*Remarque.*) J'ai dit de nombreux libéraux, je n'ai pas dit tous les libéraux. Je ne veux pas m'engager pour chacun d'eux, mais pour ma part en tout cas, je trouve que M. Tornare fait bien son travail. Il a des priorités et il met tout en œuvre pour aller au bout de ses priorités, notamment pour la petite enfance, les personnes âgées et tout l'aspect social en général.

Mais j'ai aujourd'hui l'impression, Mesdames et Messieurs, qu'à partir du moment où nous nous saisissons d'un sujet, c'est le vôtre, parce que vous le qualifiez ainsi. C'est le vôtre. Vous avez le meilleur magistrat, vous votez vos budgets sur la petite enfance et sur l'accueil des enfants et nous, la droite, nous n'avons pas notre mot à dire.

Alors, ce soir, je le regrette, parce que, finalement, que vous ne votiez pas l'urgence, en nous assénant certaines vérités budgétaires, en disant que nous n'avons pas fait tous les calculs, qu'on ne peut pas dans les vingt jours répondre à cette motion, je peux le comprendre. Vous avez des réponses sensées.

En revanche, que vous nous opposiez une fin de non-recevoir, Mesdames et Messieurs, alors que nous savons que nous avons, depuis des années, un problème d'horaires par rapport à la prise en charge des enfants, je ne comprends pas. Nous avons eu le même problème d'horaires dans les crèches. M. Tornare l'a pris à bras-le-corps. Cela a d'ailleurs été, je dirais, un de ses arguments pour pouvoir municipaliser: «Si on municipalise, il n'y aura plus de problèmes. Les vacances seront réglées, on pourra faire des remplacements, l'accueil sera de 7 h du matin à 8 h du soir. Je veux m'en occuper...» Mais aujourd'hui, Monsieur Tornare et vous l'Alternative, pourquoi n'acceptez-vous pas de vous occuper de ce problème d'accueil d'enfants un tout petit peu plus âgés?

D'accord, vous ne vous en occuperez pas demain, parce qu'il ne vous reste que vingt jours. Mais renvoyez cette motion en commission, étudiez ses considérants, voyez s'il y a des choses à changer! Je ne comprends pas que, tout d'un coup, vous n'ayez pas à cœur l'intérêt des enfants parce que l'idée ne vient pas directement de votre magistrat.

Et pourtant je suis libérale et je pense pour ma part que c'est aux parents et au privé d'assumer certaines tâches. Mais, comme l'a dit M. Chevalier, aujourd'hui les parents n'ont pas toujours le choix de s'occuper de leurs enfants. Personnellement, je travaille à cent pour cent et si j'avais des enfants en bas âge, je ne crois pas que je pourrais prendre congé tout l'été pour m'en occuper. Je serais bien contente qu'il y ait des institutions, ou des camps, ou des maisons d'accueil pour recevoir mes enfants la journée.

Et je ne pense pas, en tant que mère célibataire, mère divorcée, même si j'ai un excellent salaire, que j'aurais les moyens d'envoyer pendant deux mois mes enfants en camps. Je serais donc très contente qu'il y ait des maisons de loisirs pour les accueillir. Mais ces maisons-là, elles n'auraient pas mes horaires et elles ne me permettraient pas d'y laisser mes trois enfants.

Alors, Mesdames et Messieurs, maintenant je crois que nous poursuivons tous le même objectif. Nous voulons un accueil, un accueil qui soit en mesure de répondre à tous les besoins, aux besoins des parents, et cet accueil-là, avec l'argent que vous nous faites dépenser dans le social, nous estimons qu'il devrait être encore la moindre des choses. Alors, s'il vous plaît, renvoyez cette motion en commission! (*Applaudissements.*)

**Le président.** Madame Fontanet, vous souhaitez le renvoi dans quelle commission? J'ai besoin formellement du nom de la commission.

*Mme Nathalie Fontanet.* A la commission sociale et de la jeunesse.

**M. Manuel Tornare, maire.** Je remercie M<sup>me</sup> Fontanet, qui n'a pas de préjugés à mon égard, et je suis très sensible à ses compliments. Il ne s'agit pas d'opposer les magistrats et de rétablir les notes scolaires pour les magistrats... (*Remarque de M<sup>me</sup> Fontanet.*) Non, ce n'est pas ce que vous avez fait.

Je propose la chose suivante, vous en ferez ce que vous voulez. Plutôt que de mentionner l'été 2008 – parce qu'il est vrai, Madame Fontanet, qu'il y a un problème budgétaire – disons: «Durant les étés, pas d'enfants abandonnés dans la rue». Nous pouvons avoir une discussion de fond en commission sociale et de la jeunesse, et je m'y engage, avec mes collaboratrices et mes collaborateurs.

Je rappelle quand même à ceux qui ne le savent pas – Monsieur Brandt, je crois que vous connaissez le système – comment fonctionne la FASE. La FASE est une fondation de droit public, présidée par l'ancien maire de Bernex, ancien député libéral, M. Mauris, un excellent président, qui est maintenant «bailli» à Vernier. Cette fondation regroupe tous les partenaires et acteurs des maisons de quartier, centres de loisirs, avec des représentants du personnel.

Cette institution, il est vrai, et M. Beer en est conscient, a des problèmes et elle est en pleine réorganisation. Elle est lourde, étant donné qu'il y a une cogestion entre partenaires sociaux... (*Brouhaha.*) Entre employés et employeurs, ce n'est pas toujours facile. Je vous rappelle, Monsieur Simon Brandt, que les représentants majoritaires dans cette fondation sont des communes. Ce n'est pas une majorité de gauche.

Je n'essaie pas d'être manichéen, mais, à un moment donné, cette FASE est un grand corps mou, en quelque sorte. Elle a beaucoup de difficultés à trouver ses marques et à faire en sorte qu'il y ait une politique unique dans toutes les communes concernées – elles ne le sont pas toutes – par la FASE, c'est-à-dire pour les maisons de quartier et les centres de loisirs.

Je rappellerai aussi à M<sup>me</sup> Ecuyer – c'est important – que lorsqu'il y a eu, il y a deux ans et l'année passée, un déficit de la FASE, il a été demandé à toutes les communes d'augmenter les tarifs des centres aérés. Je suis venu devant le Conseil municipal en disant que je refusais, au nom de principes sociaux qui me sont chers, d'augmenter ces tarifs pendant l'été. Vous vous en souvenez. J'ai demandé, vous l'avez accepté, un dépassement de subventions et la Maison de quartier de la Jonction, qui était la plus virulente, à juste titre, contre ces augmentations, m'a remercié et était très contente qu'on ait pu maintenir les prix originels.

Les projets sont sur ma table, mais encore faut-il des partenaires qui acceptent de créer de nouvelles maisons de quartier. Exemple: grâce à l'Etat, il y a trois ans, on a pu acheter la ferme Menu, située à la limite entre la commune de Vernier et la commune de Genève, vers la villa La Concorde. Ce dossier est bloqué. Pourquoi? Parce que la commune de Vernier ne veut pas prendre part au financement

de cette maison de quartier, alors que les problèmes sociaux sont plutôt du côté de Vernier que de la Ville de Genève.

Mais je vous rappelle quand même la forte demande des habitants du quartier de la Concorde en faveur d'une maison de quartier. Je suis en train de trouver des solutions pour débloquer, avec mes collègues, ce dossier épineux. Nous avons réussi à faire acheter la ferme Menu. L'Etat avait donné 1,6 million de francs et la Ville de Genève 1,4 million de francs. Je ne désespère pas qu'elle puisse être ouverte quand je serai encore en place.

Nous avons débloqué le dossier du 99, rue de Lyon en deux ans, alors qu'à Genève on met quarante ans pour remettre des rails pour les trams. C'était donc très rapide et, comme je l'ai dit tout à l'heure, cela fonctionne bien. En conclusion, je pense qu'il ne faut pas, ce soir, et Nathalie Fontanet a raison, faire de ce dossier une guerre de religion entre la gauche, le centre et la droite. C'est inutile.

Il faut reprendre ce problème de fond. Mais il ne faut pas le prendre comme un problème météorologique, c'est-à-dire d'une durée de vingt jours, avec des solutions pour dans vingt jours... Encore une fois, je m'engage, et mes collègues aussi, à étudier cette question en commission sociale et de la jeunesse, avec vous tous et vous toutes.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, pour le groupe socialiste, il est entendu que cette motion ne concerne pas l'été 2008, parce que, nous l'avons dit et nous le répétons, il n'y aura pas de solution pour l'été 2008 si l'on veut travailler de manière sérieuse sur ce dossier.

Mais nous reconnaissons aussi qu'il y a des problèmes, je l'ai relevé tout à l'heure. Si nous acceptons de discuter de ce dossier sans tabous et de définir les devoirs et les responsabilités non seulement de notre commune, mais aussi du Canton, et d'interpeller chacun à son niveau, pour les années qui viennent, alors oui, nous renverrons cette motion en commission sociale et de la jeunesse.

Mais nous n'aimerions pas que les parents qui nous entendraient ce soir pensent que nous pourrions faire des miracles pour l'été 2008, car en cela nous restons convaincus qu'il est démagogique de le leur faire croire. Pour la suite, c'est bien volontiers que nous entrerons en matière.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Mesdames et Messieurs, nous avons bien entendu le magistrat et nous sommes heureux qu'il considère notre motion non

## Motion: pas d'enfants abandonnés dans la rue

pas comme une motion de droite, de gauche ou de je ne sais quoi, mais vraiment comme une motion qui a tout son sens.

Nous sommes tout à fait favorables à la proposition de renvoi en commission sociale et de la jeunesse de M<sup>me</sup> Fontanet et à celle du magistrat de considérer cette étude dans l'urgence finalement, mais pour les étés à venir. Nous comprenons tout à fait qu'une solution ne soit pas aisée à trouver pour cette année.

Mais nous sommes certains que le magistrat, qui est sensible à la réalité de ces familles et de ces enfants qui peuvent rester dans la rue, aura à cœur de gérer les cas particuliers qui lui seront signalés.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Nous voulions présenter des amendements que nous retirons, puisqu'il nous semble plus intéressant de discuter de cette motion en commission, comme il a été demandé par mes préopinants. Nous accepterons donc le renvoi en commission sociale et de la jeunesse et nous retirons ces amendements.

**Le président.** Monsieur le magistrat, vous avez déjà parlé deux fois, mais exceptionnellement je vous passe la parole une troisième fois.

**M. Manuel Tornare, maire.** On me reproche souvent d'envoyer des textos pendant les séances, mais j'accepte le reproche. J'ai envoyé un texto au délégué à la jeunesse, Claude Deuel, qui me signale qu'il y a encore des places libres dans plusieurs centres aérés de la Ville de Genève. Des renseignements peuvent être trouvés sur l'internet. Vous voyez que nous avons déjà répondu à une partie de la motion! Pour ceux qui nous écoutent sur TV Léman bleu, le site est [www.ge.ch/loisirs\\_jeunes/](http://www.ge.ch/loisirs_jeunes/) et, en cliquant sur Info-Vacances, on trouve le nombre de places disponibles. Voilà, nous avons déjà fait un pas en avant.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est accepté sans opposition (abstention de l'Union démocratique du centre).

**5. Résolution du 26 mai 2008 de MM. Gérard Deshusses, Yves de Matteis, Grégoire Carasso, Christian Zaugg, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Simon Brandt, Alexis Barbey, Roland Crot, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Marie-France Spielmann, Marguerite Contat Hickel, Anne Carron-Cescato, Danièle Magnin et Catherine Buchet-Harder: «Soutien à la journée mondiale de lutte contre le travail des enfants» (R-113)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant que:

- L'Organisation internationale du travail (OIT) estime qu'environ 165 millions de garçons et de filles, âgés entre 5 et 14 ans, à travers le monde sont astreints à des travaux en violation de leurs droits fondamentaux à la liberté, à l'éducation, à la santé et aux loisirs;
- L'OIT a lancé la première Journée mondiale contre le travail des enfants en 2002 pour mettre en lumière le calvaire de ces enfants;
- l'objectif de cette journée, observée le 12 juin, est de servir de catalyseur au mouvement mondial contre le travail des enfants, en pleine expansion comme le démontre le nombre important de ratifications des conventions N° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et N° 132 sur l'âge minimal à l'emploi;
- Genève est un haut lieu du droit humanitaire et que, à ce titre et de longue date, notre canton est présent sur la scène internationale aux côtés de la Confédération et des Nations Unies,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à apporter son soutien à la Journée mondiale contre le travail des enfants 2008, faisant ainsi de la Ville de Genève l'une des actrices de ladite journée, aux côtés du Grand Conseil et du Conseil d'Etat genevois, des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des organismes de l'Organisation des Nations Unies et de tous ceux et celles qui sont concerné-e-s par l'éradication du travail des enfants et la promotion de l'éducation de par le monde.

**M. Grégoire Carasso (S).** Autant l'annoncer avant que je développe la raison d'être de cette résolution, le groupe socialiste et l'Alternative vous présentent un projet d'amendement de cette résolution sur la base des remarques notamment formulées tout à l'heure par le magistrat.

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6179. Motion d'ordre, 58.

## Résolution: Journée mondiale contre le travail des enfants

Pour ne pas multiplier les interventions sur une thématique aussi sérieuse et préoccupante, nous sommes convenus de limiter la prise de parole à une seule pour l'Alternative. J'ai donc le plaisir de m'exprimer en son nom.

A l'origine de cette résolution, il y a un constat qui sera mis en évidence le 12 juin prochain: dans le monde, 165 millions d'enfants âgés entre 5 et 14 ans sont concernés par du travail plus ou moins forcé. Plus ou moins forcé, parce que cette réalité est bien entendu étroitement liée à la thématique de la pauvreté. Pas seulement parce que les frais de scolarisation seraient dans certains cas trop élevés, mais beaucoup plus tragiquement pour la simple raison que, dans un trop grand nombre de situations encore, les enfants sont obligés de travailler pour amener un revenu complémentaire au budget familial, afin de nourrir toutes les bouches sur place.

Cette réalité humaine est inacceptable et c'est aussi une trappe à la pauvreté, car le développement passe par l'éducation. C'est la raison pour laquelle, dans leurs Objectifs de développement du millénaire, les Nations Unies et la communauté internationale, dans l'objectif N° 2, se sont fixé de donner d'ici à 2015 à tous les enfants, garçons et filles, et partout dans le monde, les moyens d'achever au moins un cycle complet d'études primaires.

En d'autres termes, l'éducation est la bonne réponse au travail des enfants, d'abord et trivialement parce qu'un enfant à l'école est un enfant qui n'est pas au travail et aussi parce qu'un enfant à l'école sera un adulte qui participera plus tard au développement de son pays. Bien entendu, cet objectif N° 2 des Objectifs de développement du millénaire ne saurait être atteint sans que toute une série d'autres mesures soient mises en œuvre.

J'entends par là le fait de pouvoir offrir un enseignement primaire gratuit, public et obligatoire. J'entends par là aussi le fait que si cet enfant qui travaille parce qu'il est contraint d'amener un revenu complémentaire ne travaille plus, la communauté internationale et les Nations Unies doivent être en mesure, pour atteindre leur objectif et être crédibles, de développer le travail et le salaire décents à travers le monde.

Dans ces paramètres sine qua non pour atteindre de manière crédible cet objectif de lutte contre le travail des enfants, il y a aussi l'ambition d'accroître partout où c'est possible la sensibilité sur cette thématique, encore par trop méconnue des différentes opinions publiques.

C'est dans ce but que l'Organisation internationale du travail (OIT) a décrété, il y a quelques années déjà, que le 12 juin était la journée internationale consacrée à la lutte contre le travail des enfants. C'est la raison d'être de cette journée et c'est la raison d'être de cette résolution R-113, qui, en somme, vise à exprimer le soutien du Conseil municipal aux travaux entrepris pour atteindre cet objectif de lutte contre le travail des enfants.

## Résolution: Journée mondiale contre le travail des enfants

Je ne résiste pas à l'envie de terminer sur une note un tout petit peu moins consensuelle, simplement parce que l'actualité fédérale et internationale nous fait beaucoup parler, ces temps, d'aide au développement et d'accords de libre-échange sur la planète. Je profite de cette occasion pour rappeler que, à mon goût, pour ce sujet sérieux, trop de groupes politiques souhaitent lier les accords de libre-échange à l'aide au développement.

Or, pour ma part, et je n'ai aucune difficulté à parler pour tous les groupes de l'Alternative, si quelque chose doit être lié à des accords de libre-échange, c'est non pas l'aide au développement – qui doit rester indépendante – mais précisément le respect de certaines normes internationales, parmi lesquelles on compte bien entendu l'interdiction des pires formes d'exploitation des enfants.

Des pays avec lesquels la Confédération envisage de développer ces accords de libre-échange, comme l'Inde, réalisent par exemple 20% de leur chiffre d'affaires national par le biais du travail des enfants. Ces réalités sont inacceptables et cette journée du 12 juin nous donne l'occasion de le rappeler. Cette résolution n'a pas d'autre intention que celle-ci. Je vous remercie de lui réserver un accueil favorable.

**Le président.** J'ouvre le tour de préconsultation... Il n'y a pas de demande de parole, je fais donc voter la prise en considération de cette résolution...

*Une voix.* Il y a un amendement!

**Le président.** S'il y a un amendement, nous ne l'avons pas reçu... Ah! voilà, l'amendement arrive... Je vous lis l'amendement présenté par MM. Yves de Matteis et Grégoire Carasso, qui propose de remplacer l'invite par le texte suivant:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal tient à manifester son soutien à la Journée mondiale contre le travail des enfants qui se déroulera le 12 juin 2008 et se félicite des actions déjà entreprises par le Conseil administratif en la matière.»

Mis au voix, l'amendement de MM. de Matteis et Carasso est accepté par 55 oui contre 1 non (10 abstentions).

Mis aux voix, la résolution amendée est acceptée à la majorité (1 opposition et plusieurs abstentions libérales).

**Le président.** Monsieur Chevalier, vous avez demandé la parole...

**M. Alexandre Chevalier (L).** Oui, Monsieur le président, pour dire au nom du groupe libéral que nous trouvons absolument inacceptable que cet amendement soit venu en pleine procédure de vote, sans débat, sachant que l'amendement en question change complètement la résolution, puisque toute l'invite a été modifiée. Le sens de la résolution elle-même, dont nous sommes cosignataires, est changé, et nous n'apprécions pas du tout la méthode employée pour la faire voter. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je vous entends. Mais l'amendement a été voté avant la prise en considération, vous aviez donc encore l'occasion de prendre la parole sur l'amendement... (*Protestations.*)

*M. Alexandre Chevalier.* Monsieur le président, vous étiez en procédure de vote à ce moment-là.

**Le président.** Monsieur Carasso...

**M. Grégoire Carasso (S).** J'ai commencé mon intervention en annonçant cet amendement, avant même, et je reprends mes mots, d'entamer la présentation de la résolution. Alors oui, si j'ai déposé avec un brin de précipitation cet amendement, pardon, c'est simplement parce que j'ai été surpris et je pense que n'importe qui l'aurait été de la même manière, du fait qu'aucun autre groupe ne souhaitait prendre la parole en préconsultation.

Je pouvais difficilement, entre le moment où j'ai dit mes derniers mots et le moment où le président a commencé à parler, courir plus rapidement que je ne l'ai fait. Si vous voulez vous enfoncer dans cet excès de formalisme, franchement, je trouve cela lamentable.

**M. Alexis Barbey (L).** Je m'exprime aussi en tant que signataire de cette résolution et je suis un peu scandalisé par la façon dont les choses se sont passées. Je sais que M. Carasso n'est pas depuis longtemps dans cette enceinte, mais quand même... lorsqu'on dépose un amendement, on le lit à la salle avant de le faire voter. Et, Monsieur le président, je suis désolé, mais vous nous l'avez lu en pleine procédure de vote.

Nous n'avons pas eu le temps de nous consulter à l'intérieur de notre groupe et, de ce fait, nous nous sommes abstenus. Néanmoins, je trouve la méthode plus que douteuse. C'est pourquoi je me permets, en mon nom, mais je crois que le groupe libéral me rejoindra, de vous demander de revenir sur ce vote et de le reprendre sur la base de la connaissance pleine et entière de cet amendement.

**Le président.** Bien, pour la paix des ménages, le bureau accepte que nous revotons sur cet amendement – que je vais vous relire – et sur la résolution. L'amendement consiste à remplacer l'invite par le texte suivant:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal tient à manifester son soutien à la Journée mondiale contre le travail des enfants qui se déroulera le 12 juin 2008 et se félicite des actions déjà entreprises par le Conseil administratif en la matière.»

Pour la bonne forme, j'ouvre le tour de préconsultation et je passe la parole à M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio** (S). Je voulais intervenir avant que cet amendement ne soit lu, pour dire que M. Carasso a écrit cet amendement en toute bonne foi, compte tenu des déclarations faites par le magistrat. J'ai bien entendu ce qu'a dit le groupe libéral, mais je tenais à dire, comme cheffe de groupe socialiste, qu'il ne s'agissait en aucun cas de manipulation et que nous devrions au contraire manifester notre unanimité contre le travail des enfants, car, je le rappelle, c'était le sens de notre résolution. Certains sujets demandent dignité et tranquillité.

**Le président.** Merci, Madame Valiquier Grecuccio, je crois que nous l'avons bien compris. C'est vrai que j'ai moi-même été surpris par l'absence de prise de parole au moment où j'ai ouvert le tour de préconsultation.

**M. Alexis Barbey** (L). S'il n'y a pas eu de prise de parole tout à l'heure sur cet objet, c'est qu'il paraissait faire l'unanimité pour tout le monde et, en pre-

## Résolution: Journée mondiale contre le travail des enfants

mier, pour le groupe libéral. Vous savez que, traditionnellement, le groupe libéral n'est pas favorable au fait que le Conseil municipal prenne des engagements sur le plan de la politique internationale ou nationale de la Suisse, qui n'est pas de son ressort.

Il est vrai aussi que les libéraux sont en faveur d'une ouverture des marchés qui permette aux pays les moins développés de rejoindre les pays développés et de les rattraper par ce biais. Néanmoins, cette ouverture doit se faire moyennant le respect de certaines règles de déontologie et de certaines règles morales, que cette Journée mondiale contre le travail des enfants nous paraissait pleinement remplir et que nous étions tout à fait prêts à soutenir.

En revanche, la nouvelle invite amendée par le groupe socialiste et les Verts ne nous paraît pas du tout adéquate. Il ne s'agit pas pour nous de donner un blanc-seing au Conseil administratif, malgré tout l'amour que nous pouvons avoir pour lui et que nous lui exprimons séance après séance. Néanmoins, il ne s'agit pas ici d'un blanc-seing à donner à la politique que pourrait avoir le Conseil administratif en matière de soutien à l'enfance, contre le travail des enfants ou contre l'exploitation des uns ou des autres sur la scène internationale. Là n'était pas le propos de la résolution, ce n'est pas cela que nous voulons voter. Nous sommes en faveur de la journée de l'OIT contre le travail des enfants, mais nous ne sommes pas là pour une déclaration de politique générale et le groupe libéral s'abstiendra sur cet objet.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Monsieur le président, nous avons pu écouter l'amendement proposé et, finalement, cet amendement vide cette résolution de son sens. Tout à l'heure, le magistrat a incité ses troupes à retirer cette résolution. Il nous a expliqué que le travail était fait, que le Conseil d'Etat était engagé, le Conseil administratif aussi, et je trouve un peu dommage que, par dogmatisme ou par obstination, ceux qui tout à l'heure nous donnaient des leçons de démagogie maintiennent leur texte. Je leur demande tout simplement de le retirer pour aller dans le sens souhaité par le magistrat.

**Le président.** Il n'y a pas d'autre demande de parole. Je fais donc revoter le projet d'amendement.

Mis aux voix, l'amendement de MM. de Matteis et Carasso est accepté par 39 oui contre 21 non (12 abstentions).

Mis aux voix, la résolution amendée est acceptée par 45 oui contre 4 non (23 abstentions).

Proposition: bouclement de crédit pour l'information de la population

Elle est ainsi conçue:

### *RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal tient à manifester son soutien à la Journée mondiale contre le travail des enfants qui se déroulera le 12 juin 2008 et se félicite des actions déjà entreprises par le Conseil administratif en la matière.

## **6. Proposition du Conseil administratif du 23 avril 2008 en vue du bouclement du crédit extraordinaire de 80 000 francs destiné à développer l'information, la consultation et la participation de la population aux projets de la municipalité, voté par le Conseil municipal le 12 septembre 1995 (PR-616).**

### **Préambule**

Selon les dispositions de la loi sur l'administration des communes (article 30, alinéa 1, lettre e) et de son règlement d'application (articles 33, 34, alinéa 6, lettre j, et 35), cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte d'un crédit extraordinaire de 80 000 francs destiné à développer l'information, la consultation et la participation de la population aux projets de la municipalité, qui a été abandonné.

Ce crédit est ouvert comme suit:

Groupe fonctionnel	Information		
Libellé	L'information, la consultation et la participation de la population aux projets de la municipalité		
Localisation			
N° de PR	388		
N° de PFI			
N° du PFQ (ancien)			
N° d'OTP/SAP	I520003101		
Date du vote	12 septembre 1995		
		Montant voté	80 000
		Montant des dépenses	0

Les priorités du Conseil administratif concernant sa communication ayant évolué, les actions prévues ont été abandonnées.

Pour cette raison, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté suivant:

Proposition: boucllement de crédit pour l'information de la population

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Le crédit extraordinaire de 80 000 francs destiné à développer l'information, la consultation et la participation de la population aux projets de la municipalité (PR-388 votée le 12 septembre 1995) n'a pas été utilisé. Ce crédit est bouclé.

**M. Manuel Tornare, maire.** Le Contrôle financier nous a fait observer dernièrement qu'il fallait boucler ce crédit. Il s'agit d'une proposition faite par le Conseil administratif il y a bien longtemps, en 1995 – je n'y étais pas, mes collègues non plus. Il s'agissait d'informer la population dans les quartiers avec une sorte de popote roulante. Ce projet a été rapidement abandonné. Un nouveau conseiller en communication et information avait été engagé par la suite. Je vous propose donc de voter cette proposition PR-616 unanimement.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).** Je précise que j'interviens au nom de l'Alternative. Nous sommes très heureux d'avoir entendu le magistrat Tornare nous dire quelques mots par rapport à cette proposition qui nous est faite ce soir, parce que, en réalité, nous n'étions pas très contents de cette dernière.

Cette proposition est un peu lapidaire à notre sens, elle tient sur une demi-page, que dis-je, sur deux lignes... Nous n'y comprenons pas grand-chose. Nous apprenons que les priorités du Conseil administratif par rapport à sa communication ayant évolué, les actions prévues ont été abandonnées.

Cela nous a un peu étonnés et nous avons pris la peine, pour certains d'entre nous, de nous pencher sur le *Mémorial*, qui, tout de même, contient 20 pages sur le débat à la suite du rapport de commission rédigé sur cette proposition. C'était un objet éminemment intéressant et cela a été dit tout au long de ce débat, le 12 septembre 1995, fort intéressant et de très haute tenue. Nous avons retenu que la plupart des groupes reconnaissent l'extrême importance de cet objet.

## Proposition: bouclement de crédit pour l'information de la population

L'Alternative a porté ce projet à la suite des Assises de la démocratie de quartier et a bien précisé, lors de ce débat, qu'il s'agissait de s'interroger un instant sur la nature de la démocratie dans notre ville, sur la vision de la démocratie du Conseil administratif et de notre communauté, de notre Ville, et sur son expression. C'était extrêmement intéressant et le maire d'alors, Alain Vaissade, soulignait, pour conclure ce débat, que l'objectif visé était d'associer la population aux décisions qui la concernent.

Permettez-nous, Madame et Messieurs du Conseil administratif, d'être un peu surpris du contenu de cette proposition PR-616. Evidemment, pour 80 000 francs qui n'ont pas été dépensés, nous proposerons de la voter directement sur le siège! Qu'allons-nous apprendre en commission sur un crédit qui n'a pas été dépensé?

Vous vous en êtes expliqué, Monsieur le magistrat Tornare, certes brièvement, mais nous considérons, dans l'Alternative, que nous étions en droit d'attendre un minimum d'explications et des conclusions un peu plus politiques que cette proposition très lapidaire. Vous auriez pu, par exemple, reprendre les conclusions du rapport et les inviter de la motion votée ce 12 septembre 1995. C'était important pour nous, comme il était important d'avoir un retour un petit peu plus exhaustif.

**Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.**

**Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.**

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.**

Il est ainsi conçu:

### ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Le crédit extraordinaire de 80 000 francs destiné à développer l'information, la consultation et la participation de la population aux projets

Proposition: boucllement de divers crédits d'étude et de construction

de la municipalité (PR-388 votée le 12 septembre 1995) n'a pas été utilisé. Ce crédit est bouclé.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**7. Proposition du Conseil administratif du 30 avril 2008 en vue du boucllement de 11 crédits d'étude, de préétude et de construction terminés, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 127 722,14 francs, composé:**

- I. d'un montant de 107 464,09 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de deux crédits de réalisation terminés;**
- II. d'un montant de 10 747,55 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires d'un crédit d'étude non suivi de réalisation;**
- III. d'un montant de 9 510,50 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de deux crédits d'étude dont le crédit de travaux a déjà été bouclé;**
- IV. de six crédits d'étude, non suivis de réalisation, non utilisés ou abandonnés, représentant un montant total voté de 942 205 francs moins une dépense cumulée de 105 150,80 francs, sans demande de crédit complémentaire (PR-617).**

### **Préambule**

Selon les dispositions légales de la loi sur l'administration des communes (article 30, alinéa 1, lettres e et m) et de son règlement d'application (articles 33, 34, alinéa 6, lettre j, et 35), cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de divers crédits de préétude, d'étude et de travaux terminés, gérés par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

A la suite de la réponse du Conseil administratif à la motion M-664 (22 janvier 2007) relative aux boucllements de crédits, puis des remarques du Conseil municipal, le Conseil administratif recherche une nouvelle approche qui réponde aux souhaits de la commission des finances, d'une part, et aux impératifs de gestion, d'autre part. Le Conseil administratif entend trouver un accord sur ce point le plus rapidement possible.

Proposition: boucllement de divers crédits d'étude et de construction

**I. Boucllement de deux crédits de construction terminés, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 107 464,09 francs**

1.1 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine privé VG		
Libellé	Travaux d'assainissement de la plaine de Plainpalais, 1 <sup>re</sup> phase		
Localisation	Plaine de Plainpalais		
N° de PR	250		
N° de PFI	091.018.03		
N° d'OTP/SAP	I230033101		
Date du vote	13.01.1998		
		Montant voté	745 000
		Montant des dépenses	807 069,96
		Différence	- 62 069,96

L'aspect expérimental du revêtement a engendré des frais supplémentaires, mais il a permis d'analyser ce type de nouveau revêtement et d'en apprécier les qualités pour l'évacuation des eaux de surface.

De plus, l'estimation de la demande de crédit a été réalisée sur la base d'un devis général et non sur des soumissions d'entreprises.

Enfin, les usagers ont demandé le changement du système d'éclairage du terrain de pétanque, non prévu dans la demande de crédit.

I. 2 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	Aménagement à l'essai		
Localisation	Rue du Lac		
N° de PR	60		
N° de PFI	102.017.02		
N° d'OTP/SAP	I230051101		
Date du vote	14.03.2001		
		Montant voté	163 200
		Montant des dépenses	208 594,13
		Différence	- 45 394,13

Le dépassement du crédit a été généré par des travaux non prévus, entre autres de sécurisation du site pour les cyclistes et les piétons, lors du chantier.

Cet aménagement était à l'essai. Un mandat d'étude a été confié à un bureau d'architectes afin d'élaborer un aménagement pérenne. Ce mandat n'a pas eu de suite.

Le régime de circulation a été confirmé le 24 juin 2005 par l'Office cantonal de la mobilité. La zone piétonne est donc définitive.

Proposition: boucllement de divers crédits d'étude et de construction

## II. Boucllement d'un crédit d'étude terminé, non suivi de réalisation, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 10 747,55 francs

II.1 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	Etude d'aménagement urbain		
Localisation	Rues du Conseil-Général, Général-Dufour, De-Candolle		
N° de PR	6		
N° de PFI	—		
N° d'OTP/SAP	I230004101		
Date du vote	4.11.1975		
	Montant voté		160 000.—
	Montant des dépenses		170 747,55
	Différence		– 10 747,55

L'étude a été réalisée puis abandonnée en raison des conflits non résolus des différents acteurs de l'espace public.

## III. Boucllement de deux crédits d'étude terminés, suivis d'une réalisation mais dont le crédit de travaux est déjà bouclé

III.1 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	Etude de réaménagement		
Localisation	Place du Rhône, Au Fil du Rhône		
N° de PR	98		
N° de PFI	102.035.01		
N° d'OTP/SAP	I230028101		
Date du vote	12.11.1996		
	Montant voté		123 600.—
	Montant des dépenses		124 055,20
	Différence		– 455,20

L'objectif a été atteint et la place réalisée.

III.2 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	Etude de réaménagement des arrêts TPG		
Localisation	Quai de la Poste, Au Fil du Rhône		
N° de PR	98		
N° de PFI	106.036.03		
N° d'OTP/SAP	I230030101		
Date du vote	12.11.1996		

Proposition: boucllement de divers crédits d'étude et de construction

Montant voté	41 000.—
Montant des dépenses	50 055,30
Différence	- 9 055,30

Le montant du crédit comprenait les honoraires d'architectes. Le dépassement est dû aux honoraires d'ingénieurs qui n'étaient pas inclus dans la demande.

#### IV. Boucllement de six crédits d'étude abandonnés, non utilisés ou non suivis de réalisation, sans demande de crédit complémentaire

IV.1 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public
Libellé	Etude env. urbain complém. équipements PLQ 96
Localisation	Avenue Peschier
N° de PR	300
N° de PFI	101.070.05
N° d'OTP/SAP	I230045101
Date du vote	10.02.1998

Montant voté	50 000.—
Montant des dépenses	41 284,50
Différence	8 715,50

L'étude a été réalisée. Elle a débouché sur des modifications mineures (marquage, etc.) de l'espace public, réalisées par les services compétents de la Ville de Genève.

IV.2 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public
Libellé	Etude d'aménagement de la place
Localisation	Place des Alpes
N° de PR	273
N° de PFI	102.023.03
N° d'OTP/SAP	I230031101
Date du vote	11.01.1997

Montant voté	100 000.—
Montant des dépenses	50 384,00
Différence	49 616,00

Le projet de la place des Alpes était issu d'un mandat d'études parallèles. Le projet a été développé puis refusé par le Conseil administratif.

IV.3 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public
Libellé	Etude d'aménagement du périmètre
Localisation	Rue Diday, boulevard du Théâtre
N° de PR	175

Proposition: boucllement de divers crédits d'étude et de construction

N° de PFI	101.071.13		
N° d'OTP/SAP	I230078101		
Date du vote	25.05.2002		
		Montant voté	297 700.—
		Montant des dépenses	13 482,30
		Différence	284 217,70

Une étude d'avant-projet a été réalisée. Le montant de la demande de crédit devait couvrir une étude englobant les abords du Grand Théâtre et l'amélioration de ses accès pour les camions de livraison. Cette étude a été abandonnée, au profit d'autres lieux de la ville de Genève qui devaient être aménagés plus urgemment.

IV.4 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine privé VG		
Libellé	Etude d'aménagement de la 2 <sup>e</sup> phase du parc		
Localisation	Rue Charles-Sturm		
N° de PR	223, arrêté II		
N° de PFI	091.076.04		
Date du vote	3.12.2002		
		Montant voté	170 000
		Montant des dépenses	0

L'étude d'une deuxième phase d'aménagement de la place Sturm était prévue en lien avec la modification d'itinéraire de la ligne 1 et le déplacement du dépôt de la Voirie situé sur la place. Ces deux changements n'ayant pas eu lieu, cette étude a été abandonnée.

IV.5 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	Etude des mesures liées au tram «Acacias»		
Localisation	Rue des Ronzades		
N° de PR	117		
N° de PFI	106.083.11		
N° d'OTP/SAP	Pas ouvert		
Date du vote	15.01.2002		
		Montant voté	224 505
		Montant des dépenses	0

Le projet d'aménagement de la rue des Ronzades a été étudié dans le cadre d'un crédit destiné à plusieurs lieux liés aux travaux du tramway de la ligne Acacias (PR-300 bouclée).

IV.6 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	Etude de réaménagement		
Localisation	Rue des Deux-Ponts, rond-point de la Jonction		
N° de PR	300		

Proposition: boucllement de divers crédits d'étude et de construction

N° de PFI	102.015.03
N° d'OTP/SAP	Pas ouvert
Date du vote	10.02.1998

Montant voté	100 000
Montant des dépenses	0

Cette zone requiert depuis longtemps une mise en valeur. Elle n'a pas été concrétisée, car elle s'insérerait dans un contexte complexe. Aujourd'hui, elle fait partie du projet de la nouvelle ligne de tramway Cornavin-Onex-Bernex.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

### *PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement de deux crédits de réalisation terminés, un crédit complémentaire de 107 464,09 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 62 069,96 francs pour la réalisation de la première phase d'aménagement de la plaine de Plainpalais (PR-250 votée le 13.01.1998);
- 45 394,13 francs pour la réalisation de l'aménagement à l'essai de la rue du Lac (PR-60 votée le 14.03.2001).

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2009 de la Ville de Genève.

### *PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: boucllement de divers crédits d'étude et de construction

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement d'un crédit d'étude non suivi de réalisation, un crédit complémentaire de 10 747,55 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 10 747,55 francs pour l'étude d'aménagement urbain des rues du Conseil-Général, Général-Dufour, De-Candolle (PR-6 votée le 4.11.1975).

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2009 de la Ville de Genève.

### PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement de deux crédits d'étude suivis d'une réalisation, dont le crédit de travaux est déjà bouclé, un crédit complémentaire de 9510,50 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 455,20 francs pour l'étude de réaménagement de la place du Rhône, Au Fil du Rhône (PR-98 votée le 12.11.1996);
- 9055,30 francs pour l'étude de réaménagement des arrêts TPG au quai de la Poste, Au Fil du Rhône (PR-98 votée le 12.11.1996).

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2009 de la Ville de Genève.

*PROJET D'ARRÊTÉ IV*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Les crédits d'étude suivants:

- 50 000 francs pour l'étude de l'environnement urbain à l'avenue Peschier, moins une dépense de 41 284,50 francs (PR-300 votée le 10.02.1998);
- 100 000 francs pour l'étude d'aménagement de la place des Alpes, moins une dépense de 50 384 francs (PR-273 votée le 11.01.1997);
- 297 700 francs pour l'étude d'aménagement du périmètre de la rue Diday, boulevard du Théâtre, moins une dépense de 13 482,30 francs (PR-175 votée le 25.05.2002);
- 170 000 francs pour l'étude d'aménagement de la 2<sup>e</sup> phase du parc à la rue Charles-Sturm (PR-223 votée le 3.12.2002);
- 224 505 francs pour l'étude des mesures liées au tram «Acacias» à la rue des Ronzades (PR-117 votée le 15.01.2002);
- 100 000 francs pour l'étude de réaménagement de la rue des Deux-Ponts et du rond-point de la Jonction (PR-300 votée le 10.02.1998),

sont bouclés sans demande de crédit complémentaire.

*Annexe:* un tableau récapitulatif

## Proposition: bouclage de divers crédits d'étude et de construction

Demande de bouclage de 11 crédits d'investissement du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

No de PR	Date du vote	PFI	Localisation	Libellé	Montant voté	Dépenses	Différence
250	13.01.1998	091.018.03	Plaine de Plainpalais	Assainissement de la Plaine de Plainpalais 1ère phase	745000.00	807069.96	-62069.96
60	14.03.2001	102.017.02	Rue du Lac	Aménagement à l'essai	163200.00	208594.13	-45394.13
6	04.11.1975	101.099.00	Rues du Conseil-Général, Général-Dufour, Candolle	Etude d'aménagement urbain	160000.00	170747.55	-10747.55
98	12.11.1996	102.035.01	Place du Rhône, Au fil du Rhône	Etude de réaménagement	123600.00	124055.20	-455.20
98	12.11.1996	106.036.03	Quai de la Poste, Au fil du Rhône	Etude de réaménagement des arrêts TPG	41000.00	50055.30	-9055.30
					Crédit complémentaire demandé		-9510.50
300	10.02.1998	101.070.05	Av. Peschier	Etude envir. urbain complém. équipements PLQ 96	50000.00	41284.50	8715.50
273	11.01.1997	102.023.03	Place des Alpes	Etude d'aménagement de la place	100000.00	50384.00	49616.00
175	25.05.2002	101.071.13	Rue Diday, bd du Théâtre	Etude d'aménagement du périmètre	297700.00	13482.30	284217.70
223	03.12.2002	091.076.04	Rue Charles-Sturm	Etude d'aménagement de la 2ème phase du parc	170000.00	0.00	170000.00
117	15.01.2002	106.083.11	Rue des Ronzades	Etude des mesures liées au tram "Acacias"	224505.00	0.00	224505.00
300	10.02.1998	102.015.03	Rue des Deux-Points et rond-point de la Jonction	Etude de réaménagement	100000	0.00	100000.00
					942205.00	105150.80	837054.20
					Montant non dépensé		837054.20

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

**8. Proposition du Conseil administratif du 14 mai 2008, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, et des communes de Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy (création de zones diverses et abrogation d'une zone de développement 4B protégée, selon le plan 29650-27-228-309-530-534) pour le site central des organisations internationales «le Jardin des Nations» (PR-620).**

A l'appui de sa demande, le Département du territoire nous a transmis les explications suivantes sous la forme de l'exposé des motifs ci-après:

**Exposé des motifs**

«Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

**»Avant-propos**

»Un premier projet de modification des limites de zones (plan N° 29250-27-228-309-530-534), qui coïncidait avec les objectifs du plan directeur de quartier «Jardin des Nations», a été mis à l'enquête publique au début 2004 et a provoqué des observations de la part de certaines organisations internationales et de propriétaires privés. Ces observations ont été prises en compte dans l'élaboration du nouveau plan qui accompagne le présent projet de loi. Par ailleurs, des négociations ont eu lieu avec les organisations internationales qui avaient fait recours contre les constats de nature forestière dont la publication était intervenue en parallèle. L'introduction d'un alinéa 3 à l'article 2 du présent projet de loi, permettant cas échéant de clôturer les zones de bois et forêts et les zones de verdure, s'est avérée nécessaire pour que ces recours soient retirés. D'autres discussions ont eu lieu en rapport à la parcelle du Bocage, aux parcelles du Grand-Morillon et aux terrains de la SI Mérimont-les-Crêts nécessitant d'introduire quelques adaptations. En conséquence, le plan a été remanié. Il porte un nouveau numéro (29650-27-228-309-530-534). Son contenu reste toutefois compatible avec le plan directeur de quartier.

**»1. Le site des organisations internationales**

»Si la vocation internationale de Genève remonte au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est à partir des années vingt que commence à se développer une politique d'accueil des

organisations internationales, qui vont progressivement s'implanter dans le vaste site qui s'étend de l'avenue de France à Chambésy et des bords du lac au Grand-Saconnex. L'impulsion décisive avait été donnée par le choix de Genève comme siège de la Société des Nations (SDN), puis par la construction du Palais des Nations dans les années trente. A partir du «noyau» devenu siège européen des Nations Unies, les constructions des bâtiments internationaux et des délégations d'Etats étrangers ont peu à peu investi le site et constitué le grand secteur urbanisé que nous identifions aujourd'hui à la Genève internationale.

»L'accueil et le développement des organisations internationales, gouvernementales ou non, représentent sans nul doute un enjeu majeur pour Genève et sa région. Le profil international de Genève fait partie intégrante de l'identité genevoise, alors que les incidences sur l'économie cantonale ne sont plus à démontrer.

»C'est donc un objectif prioritaire pour le canton de garantir les conditions et les potentialités d'accueil des organisations internationales, dans un site exceptionnel tant par sa dimension historique et symbolique que par ses qualités paysagères.

## »2. Rappel historique sur l'aménagement du site

»La question de la création d'une zone internationale, qui s'était déjà posée avant guerre, est redevenue d'actualité dans les années soixante, face aux demandes croissantes d'organisations désireuses de s'établir. Si la création d'une zone à destination des activités internationales (ZADAI), qui devait fixer le cadre urbanistique du secteur, a finalement été abandonnée, la Confédération et le Canton créèrent conjointement en 1964 la Fondation pour les organisations internationales (FIPOI), chargée de favoriser l'établissement des organisations intergouvernementales. Dès lors, l'implantation des nouvelles constructions s'est poursuivie au gré des disponibilités foncières, mais sans plan d'ensemble et sur des terrains dont le régime des zones est resté celui de la zone villas.

»En 1992, le périmètre d'ensemble du secteur des organisations internationales a fait l'objet d'un projet de modification de zones mis à l'enquête publique (plan N° 28481) et préavisé favorablement par la Ville de Genève. Suite aux préavis négatifs des communes de Pregny-Chambésy et du Grand-Saconnex, ce projet a été mis en suspens l'année suivante, tandis que le département préparait les bases d'une étude d'aménagement sur le même périmètre, dans la perspective de l'établissement d'un schéma directeur. En 1995, ces travaux furent différés au profit du lancement d'un concours international pour l'aménagement de la place des Nations, dont le PLQ a finalement été rejeté à l'occasion du vote référendaire de juin 1998.

»Entre-temps, le déclassement du périmètre des Crêts-de-Pregny était voté par le Grand Conseil en 1996 et celui de la Pastorale l'année suivante, simultanément à la motion 1107 invitant le Conseil d'Etat «à entreprendre les études d'aménagement visant à doter le secteur (compris entre la route de Ferney, l'avenue Appia, l'avenue de la Paix et la route des Morillons) d'un plan directeur».

»Le rapport du Conseil d'Etat, relatif à cette motion M 1107A (dont le Grand Conseil a pris acte en mars 2002), faisait état du lancement de l'étude du plan directeur du site des organisations internationales et annonçait la modification du régime des zones qui en découlerait.

### »3. Planification directrice

»Le plan directeur cantonal de 2001, dont la mise à jour a été adoptée par le Conseil d'Etat le 28 mars 2007, identifie les espaces stratégiques significatifs pour l'ensemble de la région genevoise. Ce sont les périmètres d'aménagement coordonné (PAC) qui nécessitent une planification directrice de quartier, propre à garantir une structuration urbaine cohérente et à assurer une concertation avec les acteurs concernés et la population.

»C'est pourquoi le site central des organisations internationales s'inscrit dans un PAC, dont le plan directeur cantonal recommande la mise en œuvre (fiche N° 2.18). Le département a donc lancé, courant 2000, une importante étude d'aménagement ayant pour objectifs majeurs de faciliter l'implantation et l'accueil des organisations internationales, de mettre en valeur un important ensemble d'espaces verts et d'améliorer l'accessibilité multimodale au site.

»Cette étude, menée en coordination avec tous les partenaires intéressés, notamment les communes (Pregny-Chambésy, Grand-Saconnex et Ville de Genève), s'est concrétisée par un projet de plan directeur de quartier. Le plan directeur de quartier résultant, intitulé «Jardin des Nations» a été mis en consultation publique fin 2002, adopté par les communes concernées à fin 2003, puis par le Conseil d'Etat le 23 mars 2005. Il est donc en force.

»Parmi les actions prioritaires à mettre en œuvre à court terme, le projet de Jardin des Nations préconise notamment une modification des limites de zones sur l'ensemble du secteur comme l'une des conditions nécessaires à la réalisation des propositions de l'étude.

### »4. Objectifs du projet

»Le périmètre faisant l'objet du présent projet de loi de modification des limites de zones concerne le territoire de la Ville de Genève (Petit-Saconnex) et

ceux des communes de Pregny-Chambésy et du Grand-Saconnex. Il s'étend de l'avenue de France / route de Ferney au village de Pregny / domaine de Tournay d'une part, et de la route de Lausanne au chemin des Crêts-de-Pregny d'autre part.

»La plus grande partie du site se trouve encore en zone 5 (villas), bien qu'un certain nombre de déclassements ponctuels soient intervenus ces dix dernières années:

- les Crêts-de-Pregny (Pregny-Chambésy), en zone dév. 4A destinée à des organisations internationales et à du logement (plan N° 28792; PL 7406 adopté le 24.05.96);
- la Pastorale (Ville de Genève), en zone dév. 3 destinée prioritairement à des organisations internationales (plan N° 28801; PL 7491 adopté le 23.01.97);
- route des Morillons (Grand-Saconnex), en zone dév. 3 destinée prioritairement à des organisations internationales, pour la nouvelle Ecole internationale de Genève (plan N° 29141; PL 8368 adopté le 23.03.01).

»Par ailleurs, les récentes créations de zones de verdure au Jardin botanique (Terre de Pregny: plan N° 29073; PL 8471 du 30.08.01) et de la campagne Rigot (plan N° 28988; PL 8697 du 26.09.02) ont eu pour objectifs de pérenniser des espaces verts existants et de permettre la reconstruction du collège Sismondi.

»Sur la base des grandes orientations d'aménagement définies dans le plan directeur de quartier «Jardin des Nations», le présent projet de modification des limites de zones répond à trois objectifs principaux:

- a) mettre le régime des zones en conformité avec l'état d'occupation actuel des terrains;
- b) libérer les potentiels constructibles identifiés par le projet de Jardin des Nations, de façon à pouvoir répondre, le moment venu, aux besoins et aux demandes futures des organisations internationales et des ONG;
- c) donner un statut légal à la grande pénétrante de verdure, qui s'étend du domaine de Tournay aux rives du lac, ce qui permettra de créer de nouveaux espaces verts accessibles au public et d'aménager les voies vertes.

## »5. Description du projet de modification de zones

### »5.1 *Mise en conformité des parcelles déjà bâties*

»Le classement en zone de développement 3 (destinée prioritairement à des organisations internationales) confirme l'affectation existante de ces terrains, tout en offrant un potentiel de transformation ou d'extension des bâtiments existants au profit des institutions suivantes:

- Palais des Nations (parcelles propriété de la Ville de Genève et de l'ONUG);
- siège du Bureau international du travail (parcelle propriété de l'organisation);
- siège de l'Organisation mondiale de la santé (parcelles propriété de l'Etat de Genève et de l'OMS);
- le CICR et le Musée de la Croix-Rouge (parcelle propriété de l'Etat de Genève);
- Missions permanentes des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Etat du Koweït et de la République de l'Inde (parcelles propriété des Etats concernés).

»Le classement en zone de développement 4A (destinée prioritairement à des organisations internationales) des bâtiments et des parcelles, accueillant les Missions permanentes des Républiques de Pologne et de Slovaquie (et propriété de ces Etats), chemin de l'Ancienne-Route, répond également à un souci de mise en conformité avec l'état existant.

#### »5.2 Secteurs à développer (potentiels constructibles)

»Ces secteurs, identifiés dans le plan directeur de quartier «Jardin des Nations», sont réservés à de nouvelles constructions, destinées prioritairement à des organisations internationales (organisations nouvelles ou extensions d'organisations existantes). Ils sont classés en zone de développement 3, dont le statut permettra de maîtriser l'urbanisation dans les meilleures conditions grâce à l'établissement ultérieur de plans localisés de quartier:

- Grand-Morillon (parcelles propriété du BIT, de l'Etat de Genève et de l'hoirie Martin pour partie);
- En Morillon (4 parcelles propriétés privées);
- Ancienne-Route (2 parcelles propriété de l'Etat de Genève);
- les Feuillantines (3 parcelles propriété de l'ONUG et de l'Etat de Genève, et une parcelle privée);
- le Bocage (parcelle propriété de l'ONUG incluant la maison de maître et les pavillons de la route de Pregny);
- le Planchant (propriété Dugerdil).

»Par ailleurs, le Palais des Nations et le siège du BIT disposent de possibilités constructibles proches des bâtiments existants, qui pourraient permettre de nouvelles implantations, si nécessaires.

»Enfin, le triangle situé entre le chemin Rigot et les voies de chemin de fer (propriété des CFF) doit permettre la construction de la Maison de la paix, intégrant l'IUHEI et sa bibliothèque, dont le projet a fait l'objet d'un concours d'architecture international (jugé en mai 2003).

»5.3 *Autres terrains propriété de l'ONUG, route de Pregny*

»Le terrain accueillant le bâtiment scolaire de l'Ecole internationale de Genève est affecté à une zone de développement 4A destinée prioritairement à des organisations internationales.

»En ce qui concerne la parcelle 434 (commune de Pregny-Chambésy), elle doit permettre la relocalisation du Tennis Club International, actuellement sis dans la campagne Rigot, opération qui conditionne la reconstruction du collège Sismondi. Mais l'ONU, qui met à disposition cette parcelle, a souhaité en préserver la constructibilité ultérieure, à long terme. C'est pourquoi ce terrain est aussi inclus en zone de développement 4A (destinée prioritairement à des OI).

»5.4 *Périmètres en zone 4B protégée*

»Un nouveau périmètre a été délimité autour du village de Pregny, en coordination avec la commune de Pregny-Chambésy dont le plan directeur communal a été adopté le 25 juillet 2007. Cette nouvelle délimitation tient compte de l'occupation effective du sol et des bâtiments existants.

»Au nord du village, le complexe des «serres de Rothschild» (parcelle 1596), propriété de l'Etat de Genève, avait été classé en zone de développement 4B protégée (destinée à des équipements publics et à du logement) en 1991, dans le cadre d'une modification des limites de zones touchant un ensemble de parcelles bordant la route de Pregny. Par la suite, un droit de superficie a été accordé à la Ville de Genève pour «maintenir, rénover et exploiter» les installations existantes, en sorte que la zone de développement peut être abrogée, au profit d'une zone 4B protégée. Cela concerne également les deux petites parcelles, sises à l'angle du chemin Palud et de la route de Pregny, dont les bâtiments font partie du noyau villageois.

»Par ailleurs, les deux parcelles privées N<sup>os</sup> 376 et 377, comprenant des villas et jouxtant la parcelle des serres, actuellement en zone agricole, sont également classées en zone 4B protégée, par souci de cohérence.

»L'ensemble bâti du Grand-Morillon formé par la maison de maître et ses dépendances, doit être maintenu et protégé: une zone 4B protégée est ainsi délimitée, reprenant le périmètre retenu dans le projet de classement de ce domaine.

»5.5 *Extension de la zone de verdure*

»L'extension de la zone de verdure est l'un des grands objectifs du projet de Jardin des Nations, qui postule la mise en place progressive d'une trame verte: en confortant la grande pénétrante de verdure qui s'étend du domaine de Tournay

aux rives du lac, en développant le réseau des espaces verts publics, en créant de nouvelles promenades, «les voies vertes».

»On peut distinguer deux grandes catégories parmi les nouvelles zones de verdure proposées dans le présent projet:

»— Terrains en propriété publique

»Certaines parcelles bénéficient, ou vont bénéficier, d'un accès public à court terme: il s'agit du parc de l'Impératrice (propriété de la Ville de Genève), de la petite parcelle contiguë au domaine de Penthes (actuellement encore propriété des CFF), des parcelles cédées à l'Etat de Genève et à la commune de Pregny-Chambésy dans le cadre de l'opération Pregny-Parc le long de la route de Lausanne, ainsi que de l'esplanade de l'OMS.

»Trois grands domaines, appartenant à l'Etat de Genève, ne pourront être accessibles au public qu'à terme:

- le domaine de Rothschild: les conditions d'usufruit temporaire ne permettront l'ouverture du parc qu'à long terme;
- le domaine des Ormeaux est mis à disposition de la Mission permanente de France: les conditions d'un accès public partiel seront négociées le moment venu;
- le domaine de Mont-Riant est mis à disposition de la Mission permanente du Brésil: les conditions d'un accès public à la partie inférieure (arborescent) seront étudiées, puis négociées le moment venu.

»— Terrains en propriété privée

»Pour les terrains privés inclus dans la zone de verdure, la modification de zone ne devient effective qu'au fur et à mesure de leur acquisition par les pouvoirs publics ou de la possibilité de les rendre accessibles au public en vertu d'autres dispositions. L'affectation à usage public de ces parcelles est donc différée. L'application du droit de préemption au profit des collectivités publiques permettra, à terme, de concrétiser ces nouvelles zones de verdure.

»Certaines de ces parcelles vont par ailleurs disposer d'une protection particulière (procédures de classement pour l'Ile Calvin et d'une partie du domaine du Grand-Morillon).

»L'importante zone de verdure (à effet différé) prévue sur les terrains de la SI Mérimont-les-Crêts a été réduite, par rapport au projet initial, à une emprise plus modeste qui garantit cependant la faisabilité des deux voies vertes prévues par le plan directeur de quartier adopté en 2005 par le Conseil d'Etat.

»Dans le cadre des négociations entreprises pour acquérir les terrains de la future zone de verdure prévue sur le domaine du Grand-Morillon, dans l'opti-

que d'une préservation du site, il a été nécessaire de définir un petit périmètre constructible sur le bas de la parcelle.

»— Terrains propriété de l'ONU

»Il s'agit d'une part de la parcelle bordant l'avenue de la Paix (côté Ville) dont les droits à bâtir pourront être reportés sur le secteur des Feuillantines, déclassé en 3<sup>e</sup> zone de développement (cf. point 5.1.) et d'autre part du secteur de La Pelouse (à l'angle du chemin de l'Impératrice et des voies CFF), qui vient compléter la zone de verdure existante du domaine onusien. Dans ce dernier cas, la partie de la zone jouxtant le jardin botanique sera mise à disposition de la Ville de Genève à court terme et sera donc accessible au public.

»5.6 *Zone des bois et forêts*

»A l'occasion de l'élaboration du présent projet de modification des limites de zones, le Département du territoire a fait procéder à un relevé des lisières boisées sur l'ensemble du périmètre. Un constat de nature forestière a été dressé par le Domaine nature et des paysages (DNP) de juin à septembre 2002. Il concluait à la présence de plusieurs ensembles forestiers dans ce secteur.

»Conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi sur les forêts (M 5 10) du 22 mai 1999, ce constat de nature forestière engage le département à ouvrir les procédures nécessaires à la création d'un ensemble de zones des bois et forêts totalisant une surface d'environ 12 hectares.

»Des pourparlers ont eu lieu avec certaines organisations internationales qui avaient fait recours contre les constats de nature forestière. L'introduction d'un alinéa 3 à l'article 2, permettant cas échéant de clôturer les zones de bois et forêts et les zones de verdure, pour des motifs de sécurité, s'est avérée nécessaire pour que ces recours soient retirés.

»5.7 *Zone ferroviaire*

»La délimitation de la zone ferroviaire a été adaptée pour tenir compte des nouvelles emprises de la 3<sup>e</sup> voie CFF, aujourd'hui réalisée, d'une surface d'environ 0,7 hectares.

»6. **Droit de préemption**

»Afin d'atteindre les buts poursuivis par le plan directeur de quartier «Jardin des Nations» et par le présent projet de modification des limites de zones, un droit de préemption est institué au profit de l'Etat de Genève, subsidiairement les communes intéressées, sur les terrains en mains privées compris dans les zones

de développement 3 (destinées prioritairement aux organisations internationales) ainsi qu'au profit des communes concernées et de l'Etat de Genève, sur les terrains en mains privées compris dans les zones de verdure.

»Conformément aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué les degrés de sensibilité suivants:

- IV pour les bâtiments comprenant des locaux à usage sensible au bruit dans la zone ferroviaire;
- III pour les zones de développement 3 et 4A destinées prioritairement à des organisations internationales;
- II pour la zone 4B protégée;
- II pour les bâtiments comprenant des locaux à usage sensible au bruit dans la zone de verdure.»

### **Commentaires du Conseil administratif**

Le présent projet de modification de limites de zones s'inscrit dans le prolongement du projet de plan directeur de quartier N° 29350 «Jardin des Nations», approuvé par le Conseil municipal le 30 novembre 2004 et adopté par le Conseil d'Etat le 23 mars 2005.

La Ville de Genève a été associée à la large concertation organisée par le Département du territoire (ex-Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement) autour de ce plan directeur, dont elle approuve les orientations.

De plus, dans le cadre de «l'enquête technique préalable» sur le premier et le deuxième projet de modification de limites de zones, la Ville de Genève a pu exprimer un certain nombre d'observations qui ont de manière générale été prises en compte positivement.

Néanmoins, le plan directeur de quartier «Jardin des Nations» avait pour vision de donner la priorité «à la préservation et au renforcement des espaces ouverts» et de favoriser une polyvalence des usages «pour devenir un lieu partagé». Un des thèmes centraux du plan directeur était d'organiser ces espaces ouverts pour «créer un vaste jardin à l'échelle de l'agglomération, accessible à l'ensemble de la population.» Le rapport final exprime textuellement qu'une «mise en réseau des espaces publics est nécessaire pour mettre en valeur le site et renforcer les liens entre les organisations internationales et la cité et que la fermeture de certains espaces pour des raisons de sécurité pourrait compromettre la continuité de ce réseau».

Or l'alinéa 3 de l'article 2 du présent projet de loi est en totale contradiction avec ces principes puisqu'il permet, pour des motifs de sécurité, de clôturer des terrains en zone de verdure et de bois et forêt. A noter que cet article est égale-

ment contraire à la législation en vertu des articles 699 du Code civil et 17 de la loi cantonale sur les forêts du 20 mai 1999, qui garantissent le libre accès pour chacun à la forêt.

Le Conseil administratif est conscient que cet article est le résultat de délicates négociations avec les organisations internationales qui avaient fait recours contre les constats de nature forestière. Néanmoins, tout en respectant la nécessité de sécuriser certains sites sensibles, le Conseil administratif estime que cette sécurisation peut tout à fait être compatible avec le maintien des cheminements et liaisons piétonnes identifiés dans le plan directeur de quartier «Jardin des Nations» et le plan directeur des chemins pour piétons. A noter que la majorité de ce réseau piétonnier est également identifié dans la carte des «réseaux des espaces verts» du plan directeur cantonal.

Par ailleurs, la Ville de Genève, en qualité de propriétaire, est directement concernée par ce projet de modification de zone. Dans les faits, la parcelle 438, sise au chemin de l'Impératrice, passe de la zone villas à la zone de verdure, supprimant ainsi des droits à bâtir résiduels estimés à 2200 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher. Le plan directeur du Jardin des Nations prévoyait pourtant au même endroit un potentiel de transformation et d'extension de bâtiments existants qui se voit annihilé par le passage en zone de verdure.

Afin de préserver les droits de la Ville de Genève, l'unité des opérations foncières du département des constructions et de l'aménagement a fait parvenir au Département du territoire une observation dans le cadre de la procédure de préconsultation.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – De donner un préavis favorable au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Sacon-

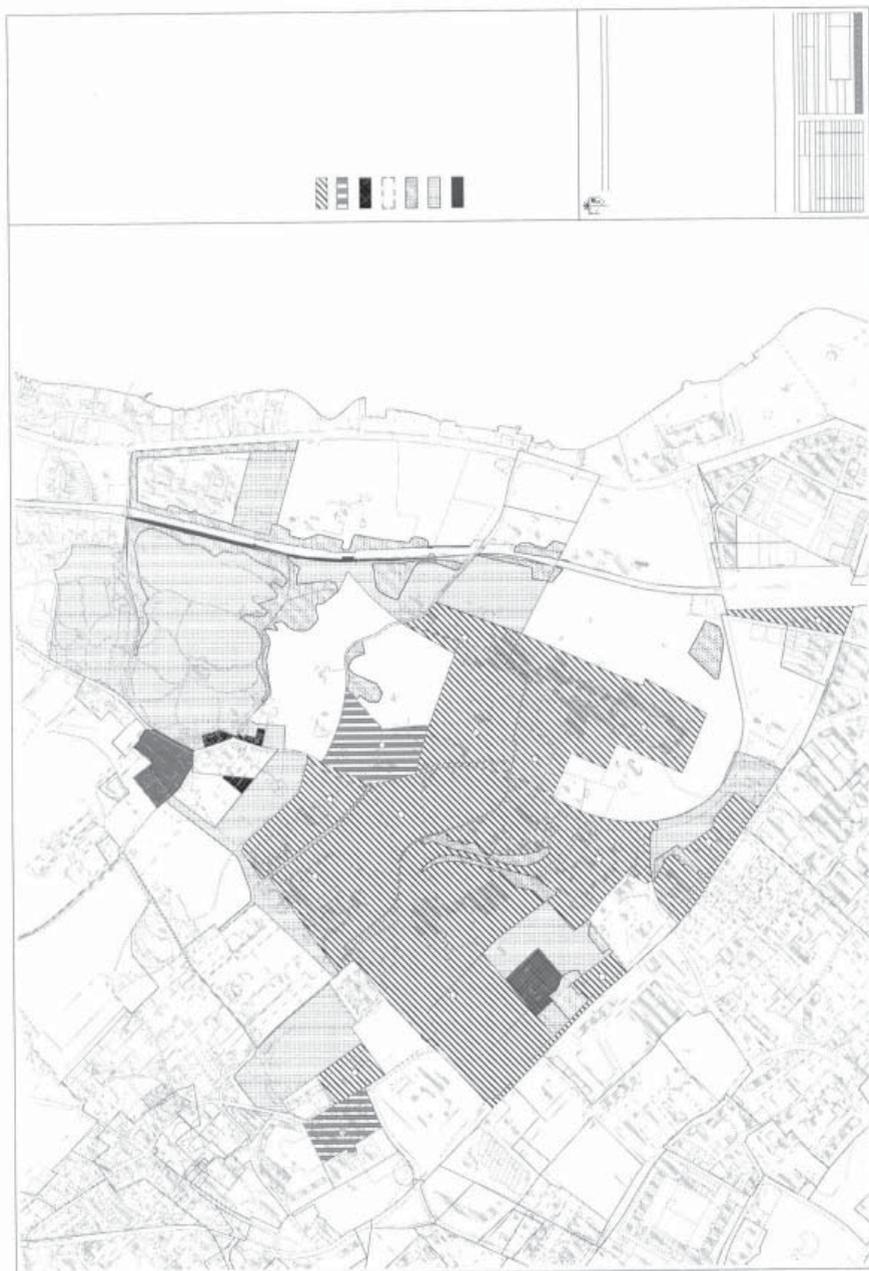
nex, et des communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy (création de zones diverses et abrogation d'une zone de développement 4B protégée, selon le plan N° 29250) pour le site central des organisations internationales «le Jardin des Nations».

*Art. 2.* – De demander au Conseil d'Etat de compléter l'article 2, alinéa 3, du règlement par: «Les mesures de sécurité ne devraient en aucun cas supprimer les parcours piétons, voies vertes structurantes et promenades, qu'ils soient existants ou planifiés dans le cadre du plan directeur de quartier «Jardin des Nations» ou du plan directeur des chemins pour piétons.»

*Art. 3.* – De demander au Conseil d'Etat d'inscrire au Registre foncier, par le biais d'une mention, le solde de droits à bâtir de 2200 m<sup>2</sup> pouvant être développés sur la parcelle 438 postérieurement à la modification de zone.

*Annexes:* Plan MZ N° 29250





*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Je n'ai qu'une chose à dire en fait: cette proposition va exactement dans le sens de notre discussion sur le projet d'arrêté PA-80 concernant le parc Barton et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à savoir qu'il existe d'autres solutions et que nos édiles se donnent la peine de trouver des espaces suffisants pour que les organisations internationales puissent s'étendre, vivre au mieux sur notre commune. C'est pourquoi je trouve extrêmement intéressant ce projet qui nous est présenté ce soir.

Evidemment, nous vous demanderons de le renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Mais il est quand même important de noter que, plutôt que de déclasser, comme on nous le propose tous les jours – et Dieu sait si la pression est forte, puisqu'il ne se passe pas un jour sans que la presse ne relate une déclaration tonitruante des uns et des autres nous expliquant que nous devons déclasser absolument une partie de la zone de verdure du parc Barton, pour permettre à l'OMC de s'organiser! – nous avons là l'exemple typique d'un espace créé spécifiquement pour les organisations internationales.

Je voulais relever ce point. Je ne veux pas entamer la discussion maintenant, mais juste montrer que nous ne sommes pas contre l'installation, ou en tout cas l'aménagement ou l'amélioration des locaux des organisations internationales, et que des plans existent. Un travail est fait par le Conseil d'Etat – et relativement bien fait, en tout cas dans la proposition qui nous est présentée aujourd'hui – et par le Conseil administratif, qui se donne aussi de la peine pour trouver des solutions. Je vous propose évidemment le renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Les propos que nous venons d'entendre sont très bien de la part de la représentante du groupe A gauche toute! Elle doit probablement savoir que ce projet que nous avons là est un ancien projet, qui a suivi tout son chemin, avec les consultations, les oppositions, les convergences, les compromis, et que la proposition relative à l'OMC vient après. Il faut le savoir.

Allons de l'avant avec ce projet! Votons-le avec toute la considération qu'il mérite! Mais il n'empêche que le besoin pour l'OMC est un projet nouveau, supplémentaire, que nous devons traiter pour lui-même. Nous devons à ce moment-là prendre nos responsabilités par rapport aux vraies raisons qui font que nous avons des doutes concernant l'agrandissement de l'OMC, prendre nos résolutions et affirmer les vraies raisons, Monsieur le président.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité.

**9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 14 mars 2001 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 26 juin 2007, intitulée: «Faut-il un «city manager» pour Genève?» (M-173)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre une part active au groupe de travail pluripartite qui étudie déjà un projet de «city manager».

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Un projet de «plate-forme de gestion collective de la ville» (fonctionnant sur le mode du «city management») a été mise en œuvre en 2003 par l'Office cantonal de l'inspection du commerce (Département de l'économie et de la santé), en partenariat avec la Fédération du commerce genevois (FCG)<sup>2</sup>.

Ce projet prévoyait, entre autres, la création de l'Association City Manager Genève (ACMG) avec, à la clé, l'engagement d'un «city manager» sur une période d'essai de deux ans, sur la base d'un budget de fonctionnement de 150 000 francs par an, réparti entre les partenaires du projet. Les partenaires prévus dans le projet, en sus de l'Etat, de la Ville et de la FCG, étaient les suivants: l'Association des communes genevoises, les Transports publics genevois, la Fondation du tourisme, la Fondation des parkings, la Fédération des entreprises romandes, la Fédération des artisans et commerçants, la Société des cafetiers restaurateurs, la Société des hôteliers, Socoparc, Genève place financière et la Chambre genevoise de l'immobilier.

Pour rappel, le «city management» (ou la «gestion du centre-ville») est la réponse donnée depuis plusieurs années par de nombreuses villes d'Amérique du Nord et d'Europe au dépérissement de leur centre-ville, souvent dû à l'attractivité croissante des centres commerciaux périphériques, à la déperdition de leur commerce, mais aussi à la dégradation de leur image.

Plusieurs villes de Suisse romande (Viège, Bienne, la Chaux-de-Fonds, Lausanne, Delémont et Neuchâtel) ont d'ores et déjà mis en place des stratégies pour renforcer leur centre-ville face à la concurrence des grandes surfaces des périphéries. Certaines se sont dotées d'un «city manager» (ou «gestionnaire professionnel de centre-ville») ayant pour principale mission de mettre en cohérence

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Rapport, 440.

<sup>2</sup> La FCG est une association professionnelle qui regroupe plus de 150 commerçants. <http://www.geneve-commerce.ch/>.

les intérêts souvent opposés des différents partenaires, publics et privés, autour de questions liées à l'aménagement, la planification commerciale et l'animation du centre-ville.

Entre 2003 et 2005, les porteurs du projet de l'ACMG, à savoir M<sup>me</sup> Fabienne Gautier, présidente de la FCG, et M. Jacques Folly, directeur de l'Office cantonal de l'inspection du commerce, ont présenté à plusieurs reprises le projet en Ville de Genève, notamment aux conseillers administratifs. A la suite de ces échanges, le Conseil administratif a décidé de ne pas engager la Ville dans ce projet.

Dès lors, le groupe de travail pluripartite dont il est fait mention dans l'invite du Conseil municipal a été suspendu et, selon les informations obtenues auprès de M. Jacques Folly, directeur de l'Office cantonal de l'inspection du commerce, il n'est pas prévu de le réactiver dans un court terme, car les ressources humaines, mobilisées sur le projet il y a trois ans, ne sont, en l'état, plus disponibles.

Considérant cette information, le Conseil administratif ne peut donc pas prendre une part active à un groupe de travail qui a suspendu ses travaux.

Néanmoins, le Conseil administratif est pleinement conscient des enjeux liés à la gestion du centre-ville et n'entend pas les ignorer.

En effet, depuis quelques années, il peut être constaté, à Genève comme partout ailleurs, que la vitalité commerciale du centre-ville est concurrencée par celle des centres commerciaux. A l'échelle genevoise, il s'agit principalement des centres commerciaux de la première couronne (Balaxert, Praille) et de la grande périphérie de l'agglomération (la France et dans le canton de Vaud).

De plus, l'explosion des loyers des arcades commerciales a pour effet de vider l'hypercentre de ses petits commerces et de ses cafés, au profit d'enseignes de luxe et de grandes chaînes. Avec, pour conséquence, le risque de voir une partie de la population genevoise se détourner de la fréquentation du centre-ville, lieu important de socialisation et de convivialité en milieu urbain.

Le Conseil administratif reconnaît donc la grande difficulté de subsister pour les petits commerçants au centre-ville. Il reconnaît également l'importance de développer une réelle stratégie de redynamisation du centre-ville. Les enjeux d'une action municipale en faveur de la vitalité du centre-ville et des commerces de proximité sont de plusieurs ordres: maintenir une diversité des activités et, donc, des emplois<sup>1</sup>, soutenir un mode de consommation moins dépendant de l'automobile, concilier vocation commerciale et convivialité au cœur de la ville.

A noter également que ces questions de «centralités commerciales» sont actuellement posées dans le cadre du renouvellement du plan directeur com-

---

<sup>1</sup> Selon les données 2004, on compte 20 000 emplois dans le commerce de détail, pour 5000 points de vente.

munal. L'hypothèse d'un centre-ville piéton et commerçant pose de nombreux défis en termes d'infrastructures (aménagement de parkings, accès des transports publics) et de fonctionnement (la gestion du fret urbain n'est pas réglée) et suscite de nombreuses controverses.

Il faut également souligner que, avec la Gérance immobilière municipale, la Ville de Genève dispose d'un levier non négligeable pour développer une stratégie visant à éviter la disparition des petits commerces, des kiosques et des cafés au centre-ville.

Par ailleurs, la Ville de Genève ne dispose actuellement d'aucun poste pour assurer un soutien à l'économie locale. Le budget de 150 000 francs annuellement prévu pour la promotion économique locale a servi jusqu'alors à financer des projets, comme la Fête annuelle des commerçants, organisée depuis quinze ans en partenariat avec la Fédération des artisans et commerçants.

C'est donc dans ce double contexte, celui du renouvellement du plan directeur communal et celui des potentiels de développement de la promotion économique locale, que le Conseil administratif entend mener, de manière transversale et en collaboration avec les partenaires cantonaux et privés, la réflexion sur la gestion du centre-ville, qui n'est qu'une part de la problématique de la gestion urbaine dans son ensemble.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet** (L). Mesdames et Messieurs, le groupe libéral a pris acte de cette réponse du Conseil administratif. Inutile de vous dire qu'il est particulièrement déçu, parce que nous nous rappelons toutes les raisons pour lesquelles ce projet a autant traîné, à savoir le retard pris par notre ancien magistrat M. Ferrazino, qui avait d'autres chats à fouetter que de traiter cette motion, et qui y était particulièrement opposé.

Nous ne nous contentons pas de la réponse approximative faite par rapport au désengagement de l'Etat et de ses services, qui ne seraient plus disponibles. Nous avons peine à y croire. C'est un projet que l'Etat voulait véritablement mettre en place et les réponses données par le Conseil administratif nous déçoivent énormément. Nous pensons que l'ensemble du Conseil municipal a accepté cette motion.

Il y avait là une véritable volonté de trouver des solutions pour les commerces en ville, de faire en sorte que notre centre-ville soit plus attrayant, que les cen-

tres commerciaux en périphérie ne soient pas les seuls à trouver de la clientèle, notamment le week-end, et qu'il y ait un vrai projet. Permettez-nous de vous dire aujourd'hui à quel point nous sommes déçus.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Le Parti démocrate-chrétien est également très déçu de cette réponse. Nous lisons d'ailleurs: «Le Conseil administratif reconnaît donc la grande difficulté de subsister pour les petits commerçants au centre-ville. Il reconnaît également l'importance de développer une réelle stratégie de redynamisation du centre-ville.»

Mais, Mesdames et Messieurs, dans les faits, qu'avons-nous constaté? Comment le Conseil administratif s'est-il investi dans l'Alhambar, dans le restaurant d'UGS? Comment s'investit-il pour le restaurant de l'île Rousseau et pour protéger les petits commerçants? Finalement, toutes les initiatives émanent de ce délibératif, c'est le Conseil municipal qui doit sans arrêt pousser à la roue pour tout simplement sensibiliser le Conseil administratif à sa mission.

Je trouve que c'est vraiment dommage. Il y a un double langage à dire qu'on veut redynamiser le centre-ville, soutenir les commerçants et, finalement, quand des solutions intelligentes sont proposées par les commerçants eux-mêmes, on les shoote. Mesdames et Messieurs, c'est inacceptable! (*Applaudissements.*)

**10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 mai 2004 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 8 novembre 2005, intitulée: «L'aménagement du triangle de Villereuse avant la fin du troisième millénaire» (M-470)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser un aménagement global prévoyant la piétonisation du périmètre en réservant l'accès à celui-ci aux seuls ayants droit autorisés.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Rapport, 2971.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La volonté du Conseil municipal de piétonner le périmètre de Villereuse a bien été comprise par le Conseil administratif. Dans cette perspective, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a reçu le mandat de piloter cette opération. Ainsi, en collaboration avec les autres services municipaux concernés par ce dossier (le Service d'urbanisme, la Gérance immobilière municipale, le Service des écoles et institutions pour l'enfance, le Service de la sécurité et de l'espace publics, la Voirie – Ville propre, l'unité des opérations foncières, ainsi que le Service des espaces verts et de l'environnement), celui-ci a organisé diverses séances de coordination et de concertation avec les associations d'habitants et de commerçants du quartier, en vue de mettre en place une stratégie d'aménagement coordonné et concerté de ce périmètre.

Le site de Villereuse fait la transition entre le caractère très urbain du centre-ville et le lieu de détente que constitue le parc du Muséum. A l'exception de la masse végétale adjacente au bâtiment Clarté qui participe au maillage vert du centre-ville, les éléments végétaux se limitent à des bacs à fleurs ou des parterres de qualité médiocre. Les sols sont à prépondérance minérale. La qualité du revêtement est hétéroclite et dénote que les projets privés ont fortement déterminé le caractère de l'espace public. Sans cohérence dans ses textures, l'espace public est actuellement composé d'un patchwork de matériaux. D'une manière générale, les trottoirs sont très étroits ou n'existent pas.

Dans l'ensemble, le périmètre du triangle de Villereuse possède un parcellaire extrêmement petit, étriqué, dense et partagé entre de nombreux propriétaires. La lecture de l'état foncier révèle que très peu de parcelles appartiennent au domaine public de la Ville de Genève. De nombreuses rues à usage public sont en mains privées.

En règle générale, les rues sont grevées par des servitudes de passage qui garantissent, dans la majorité des cas, une libre circulation des piétons et parfois des véhicules, notamment la rue Saint-Laurent basse, les ruelles du Couchant et du Midi. Cependant, le gabarit des rues est pour la plupart étroit et dépourvu de trottoir. De plus, les ruelles sont souvent encombrées par des bacs à fleurs et des terrasses de cafés, en raison du statut privé du parcellaire; cela rend certaines rues inaccessibles aux véhicules d'intervention de la Voirie – Ville propre et du Service d'incendie et de secours.

Dans le but de mettre en place un aménagement global, une étude confiée à un mandataire privé a été lancée au début de 2005 visant, entre autres, à l'établissement d'un plan localisé des chemins pour piétons (PLCP). Le périmètre retenu est défini par la rue de la Terrassière au nord, la rue de Villereuse à l'est, la rue Adrien-Lachenal à l'ouest et la ruelle du Couchant au sud, cette dernière n'étant pas comprise dans l'étude. Ce mandat a permis d'exposer une image directrice

## Motion: triangle de Villereuse

d'aménagement du triangle sur la base de cinq thèmes: l'état foncier, les programmes et usages, la végétation, les aspects inhérents à la circulation et au stationnement, ainsi que les aménagements du sol.

Une étude complémentaire concernant la génération de trafic des parkings souterrains de la rue Saint-Laurent basse et de la ruelle du Midi a été confiée au bureau Citec Ingénieurs-Conseils. Celle-ci révèle que l'offre de stationnement total de l'ensemble du périmètre du triangle de Villereuse (rues de la Terrassière, de Villereuse et Adrien-Lachenal) est généreuse, puisque l'on recense 365 places, dont 259 dans des parkings souterrains privés, 83 places sur le domaine privé en surface, dont 40 louées par la Gérance immobilière municipale et 23 places en zones bleues. Le périmètre étudié dans le cadre du PLCP compte quant à lui 298 places. Il faut signaler qu'il convient de permettre la desserte à deux parkings souterrains privés au cœur du périmètre, à savoir à la rue Saint-Laurent basse. L'un compte 73 places et l'autre 38 places. Des comptages ont permis de constater que ce sont essentiellement des pendulaires qui utilisent ces places de stationnement.

Dans un premier temps, une séance d'information publique aux habitants, propriétaires, artisans, commerçants et associations du quartier de Villereuse intitulée «Revalorisation des espaces publics», a été tenue le 30 juin 2005 au Muséum d'histoire naturelle. Afin de dégager au mieux les sensibilités des multiples usagers du périmètre (habitants, commerçants, propriétaires), deux séances de travail avec les riverains et usagers ont été organisées, également au Muséum, en automne 2005.

Un consensus s'est dégagé autour de deux variantes pour le régime de circulation dans les ruelles du quartier qui, rappelons-le, n'appartiennent pas toutes, et de loin, au domaine public. Le service pilote, accompagné de ses mandataires, a élaboré un plan faisant la synthèse de ces variantes en vue d'un aménagement à mettre à l'essai durant une période d'une année, celui-ci devant mener, à terme, à un projet de réaménagement définitif des ruelles.

Par ailleurs, la Ville de Genève s'est déclarée intéressée par le rachat des différentes parcelles privées afin de maîtriser au mieux le foncier et donc l'aménagement de surface. Seuls quelques propriétaires s'étant déclarés vendeurs, la Ville de Genève a renoncé à ce rachat.

Le projet de synthèse a été soumis à l'Office cantonal de la mobilité en vue de prendre un arrêté de circulation à l'essai pour une année. Celui-ci a été mis à l'enquête publique, puis accordé le 29 septembre 2006.

Malheureusement, malgré les séances d'information et de concertation, deux recours ont été déposés dans les délais légaux, émanant de deux propriétaires privés riverains.

Le 16 mai 2007, la Commission cantonale de recours en matière de constructions suspendait les recours, d'entente entre la Ville de Genève, les deux recourants et l'Office cantonal de la mobilité. Une nouvelle proposition a été élaborée qui, avant même d'avoir fait l'objet d'une nouvelle enquête publique, a recueilli les critiques d'autres propriétaires menaçant de recourir à leur tour.

En conclusion, face à la difficulté de trouver une solution satisfaisant tant la volonté du Conseil municipal que les nombreux partenaires, le Conseil administratif n'entend pas prolonger plus avant les procédures longues et coûteuses sans avoir la certitude d'un résultat.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S).** J'interviens ce soir non pas comme membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais comme habitante du quartier et membre de l'Association des habitants de Villereuse-Terrassière, qui était à l'origine d'une demande pour un meilleur aménagement de ce triangle de Villereuse. Je me lève ce soir pour manifester ma déception face à la réponse du Conseil administratif.

Le triangle de Villereuse est effectivement un quartier tout à fait caractéristique de notre ville. Il ne ressemble à aucun autre de par ses particularités urbanistiques et topographiques, et pour toutes sortes d'autres raisons. L'une de ses particularités, c'est que malheureusement la maîtrise du sol appartient très peu à la Ville de Genève et beaucoup à des privés.

Il en résulte un certain charme, parce que cet enchevêtrement de petites ruelles disposées un peu en désordre donne à ce périmètre un caractère vraiment unique en ville de Genève, qui rappelle peut-être certains quartiers de Paris. On peut penser, en tout petit, à Montmartre. Mais le résultat, c'est que la consultation entamée par le Conseil administratif au cours de cette tentative de concertation autour des projets de réaménagement de ce triangle a malheureusement donné lieu à des recours de propriétaires, puisqu'il y a un enchevêtrement tout à fait unique des propriétés dans ce quartier.

Simplement, depuis l'époque de ces tentatives de concertation et ce constat finalement très décevant, un fait nouveau extrêmement important est survenu dans ce quartier. En effet, l'immeuble Clarté, lui aussi tout à fait unique, est maintenant en passe d'être inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Il serait même le seul site de tout notre canton à figurer pour l'instant sur la liste du patrimoine mondial.

Je pense que, malgré les tentatives pour l'instant avortées de réaménagement du triangle, il serait bon que le Conseil administratif reprenne son bâton de pèlerin – une expression que M. Pagani aime bien – et retourne, sur la base de ce fait nouveau, dans le quartier pour discuter et négocier avec les propriétaires qui avaient menacé de faire recours contre les projets de la Ville.

Un meilleur aménagement de ce quartier présente maintenant un intérêt tout particulier en vue de la mise en valeur de l'immeuble Clarté, en cours de restauration, je vous le rappelle. En outre, il y aura, pour les commerçants et les propriétaires du quartier, un attrait touristique à exploiter.

Sur la base de ce fait nouveau et de ce futur développement possible, je pense qu'il serait bon non pas de laisser tomber, comme ce fut un peu le cas – je suis d'accord, il y a eu des tentatives auxquelles, visiblement, vous avez renoncé – mais de remettre l'ouvrage sur le métier. Si ce n'était pas à votre initiative, je pense que les habitants du quartier, qui attendent avec impatience une amélioration de la situation, reviendraient avec un projet dans ce sens.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). J'étais signataire de cette motion votée en 2005. Je vous lirai juste deux phrases de la réponse. La première: «La volonté du Conseil municipal de piétonner le périmètre de Villereuse a bien été comprise par le Conseil administratif.» La seconde: «En conclusion, face à la difficulté de trouver une solution satisfaisant tant la volonté du Conseil municipal que les nombreux partenaires, le Conseil administratif n'entend pas prolonger plus avant les procédures longues et coûteuses sans avoir la certitude d'un résultat.»

Soit on nous a entendus et on fait quelque chose, soit on dit tout de suite qu'on ne fait rien. Quand nous voyons les raisons pour lesquelles on n'avance pas, c'est-à-dire qu'une poignée de recourants s'opposent à la volonté d'un quartier, nous voudrions effectivement, comme l'a dit M<sup>me</sup> Brunier, que le Conseil administratif reprenne son bâton de pèlerin... (*Brouhaha.*) On ne s'entend plus, Monsieur le président...

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas terminé notre séance, aussi je demande que les personnes qui discutent sortent si possible en silence et aillent bavarder ailleurs... Monsieur Buschbeck, je vous redonne la parole.

*M. Mathias Buschbeck.* Je vous remercie, Monsieur le président. Effectivement, nous souhaiterions que le Conseil administratif reprenne son bâton de pèlerin – pour paraphraser ma collègue – afin de trouver une solution face à ces

quelques recourants qui empêchent la volonté de la plupart des habitants de ce quartier de s'exprimer.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, juste quelques mots avant que la cloche ne sonne pour dire que je suis, comme vous, extrêmement déçu de cette situation. Mais nous avons fait le bilan de l'ensemble de ce que vous nous aviez demandé de réaliser, c'est-à-dire de mettre en place un aménagement qui corresponde à ce que réclame ce quartier.

Evidemment, c'est un quartier extrêmement original, mais toujours est-il qu'on ne fait pas le bonheur des gens sans leur consentement. Malheureusement, il faut le dire très clairement ce soir, nous avons fait un premier projet, qui a été contesté devant les tribunaux. Nous sommes revenus et nous avons déposé un deuxième projet, qui a été contesté une nouvelle fois.

Comme vous l'avez relevé aussi, contrairement à d'autres quartiers, nous n'avons pas ici la maîtrise du sol ni celle de l'espace public, puisque tout l'espace public, ou une bonne partie, appartient aux propriétaires. Malheureusement, le constat a été fait et je le regrette comme vous.

Je voulais aussi dire que les choses se passent à peu près de manière similaire dans d'autres quartiers. Je rencontre la semaine prochaine deux associations du quartier des Délices; elles s'opposent, pour quelques arbres, à l'aménagement d'une zone 30 km/h. Nous allons essayer de trouver une conciliation, un terrain d'entente, mais, évidemment, quand les habitants eux-mêmes ne se mettent pas d'accord, cela ne va pas. Parallèlement, le 19 juin, j'ai été invité par une association d'habitants des Grottes pour présenter un projet de contrat de quartier, qui va de l'avant, lui, parce qu'un certain consensus s'est établi.

Je relève pour ma part votre détermination à mobiliser les habitants de ce quartier de Villereuse et je vous soutiendrai. Je viendrai à des assemblées pour essayer de construire avec vous un consensus sur cet objectif-là, mais toujours est-il qu'aujourd'hui il faut faire le bilan en l'état. C'est le désastre pour l'aménagement de ce quartier, mais je ne compte pas en rester là, comme vous l'imaginez. Merci de votre attention et bonne soirée!

## 11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

**12. Interpellations.**

Néant.

**13. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Il est 23 h, je lève donc la séance et je vous attends demain à 17 h. Bonne fin de soirée!

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	30
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	37
3. Questions orales . . . . .	37
4. Motion du 10 juin 2008 de M. Alain de Kalbermatten, M <sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Anne-Marie Gisler, MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Alexandre Wisard et M <sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel: «Eté 2008, pas d'enfants abandonnés dans la rue!» (M-808) . . . . .	61
5. Résolution du 26 mai 2008 de MM. Gérard Deshusses, Yves de Matteis, Grégoire Carasso, Christian Zaugg, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Simon Brandt, Alexis Barbey, Roland Crot, M <sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Marie-France Spielmann, Marguerite Contat Hickel, Anne Carron-Cescato, Danièle Magnin et Catherine Buchet-Harder: «Soutien à la journée mondiale de lutte contre le travail des enfants» (R-113) . . . . .	76
6. Proposition du Conseil administratif du 23 avril 2008 en vue du bouclage du crédit extraordinaire de 80 000 francs destiné à développer l'information, la consultation et la participation de la population aux projets de la municipalité, voté par le Conseil municipal le 12 septembre 1995 (PR-616) . . . . .	82
7. Proposition du Conseil administratif du 30 avril 2008 en vue du bouclage de 11 crédits d'étude, de préétude et de construction terminés, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 127 722,14 francs, composé:	
I. d'un montant de 107 464,09 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de deux crédits de réalisation terminés;	
II. d'un montant de 10 747,55 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires d'un crédit d'étude non suivi de réalisation;	
III. d'un montant de 9510,50 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de deux crédits d'étude dont le crédit de travaux a déjà été bouclé;	

IV. de six crédits d'étude, non suivis de réalisation, non utilisés ou abandonnés, représentant un montant total voté de 942 205 francs moins une dépense cumulée de 105 150,80 francs, sans demande de crédit complémentaire (PR-617) . . . . .	85
8. Proposition du Conseil administratif du 14 mai 2008, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, et des communes de Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy (création de zones diverses et abrogation d'une zone de développement 4B protégée, selon le plan 29650-27-228-309-530-534) pour le site central des organisations internationales «le Jardin des Nations» (PR-620) . . . . .	94
9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 14 mars 2001 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 26 juin 2007, intitulée: «Faut-il un «city manager» pour Genève?» (M-173) . . . . .	108
10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 mai 2004 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 8 novembre 2005, intitulée: «L'aménagement du triangle de Villereuse avant la fin du troisième millénaire» (M-470) . . . . .	111
11. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	116
12. Interpellations . . . . .	117
13. Questions écrites . . . . .	117

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*